

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 14

Séance du mardi 8 octobre 2002

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente

Sommaire

Ordre du jour	411
Ouverture de la séance	414

Divers :

1. Prestation de serment de M. Jean-Marie Chautems (Soc.), remplaçant M. Roger Honegger (Soc.), démisionnaire	414
2. Salut au Bureau du Conseil communal de Thierrens	416
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Roger Honegger (Soc.), démissionnaire	417
4. Organisation de la séance (I)	419
5. Organisation de la séance (II)	433

Communications :

1. Extension régionale du Prix Lausanne Entreprendre	414
2. Entrée en fonction de la déléguée à l'observatoire de la sécurité	415
3. Réorganisation du Service de santé des écoles – Création d'un service de psychologie scolaire	415

Interpellations :

1. Mise en sursis concordataire de Swiss Dairy Food et son incidence sur les domaines de la Ville de Lausanne livrant leur lait à cette entreprise (M. Jean-Luc Chollet et consorts). <i>Dépôt</i>	416
<i>Développement</i>	443
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Jacques Schilt)	444
<i>Discussion</i>	445
2. «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?» (M. Pierre Santschi). <i>Dépôt</i>	416
3. Avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL (M. Jean-Yves Pidoux). <i>Dépôt</i>	416
4. «La police confie des tâches au secteur privé: ou quand un Exécutif outrepassé les décisions d'un Législatif» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Développement</i>	433
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M ^{me} Doris Cohen-Dumani)	435
<i>Discussion</i>	438
5. «La sécurité publique est-elle encore une tâche communale?» (M. Grégoire Junod et consorts). <i>Développement</i>	434
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M ^{me} Doris Cohen-Dumani)	435
<i>Discussion</i>	438
6. «Accusations contre le Centre social régional: la montagne accoucherait-elle d'une souris?» (M ^{me} Géraldine Savary et consorts). <i>Retrait</i>	443

Motions :

1. «Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance.» (M^{me} Mireille Cornaz et consorts). *Dépôt* 416
2. «Pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif» (M. Alain Hubler et consorts). *Dépôt* 416

Pétition :

- Au sujet des arrestations de sans-papiers (collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud).
Rapport polycopié de M. Roger Cosandey, rapporteur 429
Discussion 430

Questions orales 417

Préavis :

- N° 2002/23 Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit cadre (Culture, Sports, Patrimoine) 420
Rapport polycopié de M. Jacques Pernet, rapporteur 423
Discussion 424

Appendice :

- Liste des membres du Conseil communal de Lausanne (Mise à jour: 10 octobre 2002). Liste des membres du Conseil par groupe. Bureau du Conseil pour 2002. Commissions permanentes (élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2005) 447

Ordre du jour

14^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 octobre 2002 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Jean-Marie Chautems (Soc.), remplaçant M. Roger Honegger (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Roger Honegger (Soc.).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

4. *Préavis N° 2002/23*: Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit cadre. (CSP). JACQUES PERNET.
5. *Pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud* concernant les arrestations de sans-papiers. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.
6. *Motion de M^{me} Andrea Eggli* pour l'adhésion de notre Ville à Attac. (AGF). ROGER HONEGGER.
7. *Pétition de M^{me} A. Sattiva, M. A. Müller et consorts* (493 sign.): «France – Collonges – Maupas.» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
8. *Motion de M. Georges Arthur Meylan et consorts*: «De la lumière, aussi pour les piétons.» (Trx, SI). PIERRE-HENRI LOUP.
9. *Préavis N° 2002/19*: Addenda au PPA concernant les terrains compris entre la rue du Petit-Chêne, le chemin de Mornex, le chemin privé des Charmettes et le chemin privé de Richemont, N° 585 du 26 juillet 1978. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

10. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer

des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

11. *Motion de M. Eddy Ansermet et consorts* pour une radicale amélioration du service au public. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

12. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

13. *Motion de M. Filip Uffer et consorts* pour une promotion active de véritables relations de voisinage, afin de prévenir la solitude et l'isolement lorsque le moment est venu de bénéficier de l'aide de son entourage. (11^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

14. *Motion de M^{me} Florence Germond et M. Jean-Christophe Bourquin*: «Des tl remonte-pentes pour les vélos.» (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

15. *Motion de M. Roland Ostermann* demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel-Banlieue-Ouest. (13^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

16. *Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts*: «La police confie des tâches au secteur privé: ou quand un Exécutif outrepassé les décisions d'un Législatif.» (13^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

17. *Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts*: «La sécurité publique est-elle encore une tâche communale?» (13^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

18. *Interpellation urgente de M^{me} Géraldine Savary et consorts*: «Accusations contre le Centre social régional: la montagne accoucherait-elle d'une souris?» (13^e). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

19. *Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts*: «Agissements symboliques à plus d'un titre...» (2^e). DISCUSSION.*

20. *Interpellation de M. André Mach et consorts*: «Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 9, quelles suites?» (3^e). DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

21. Interpellation de M^{me} Diane Gilliard: «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: «Un nouveau club de rock en 2060».» (9^e/01). DISCUSSION.*

22. Interpellation de M^{me} Claire Attinger Doepper et consorts: «Lausanne et la francophonie.» (5^e). DISCUSSION.*

23. Interpellation de M^{me} Mireille Cornaz et consorts sur l'avenir du MédiaCentre des écoles lausannoises. (3^e). DISCUSSION.*

24. Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux et consorts pour des heures d'ouverture incitatives de la déchetterie du Vallon. (6^e). DISCUSSION.*

25. Interpellation de M. Jacques Ballenegger concernant l'éventuelle implantation d'un musée à Bellerive. (8^e). DISCUSSION.*

26. Interpellation de M. Alain Bron: «Place ou parking de l'Europe?». (6^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 29.10, 12.11 (18 h, séance double), 26.11, 10.12 (18 h, séance double), 11.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Marcelle Foretay-Amy
Le secrétaire: Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

8.10 Préavis N° 2002/37: Arrêté d'imposition pour les années 2003 et 2004. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

13.11 Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

11.12 Pétition de M. Marc Ospelt et consorts demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne. (SSE.) COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.2 Pétition de M. K. C. Gossweiler: «Pour le respect des articles 66 et 67 RCCL». COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.5 Préavis N° 2002/9: Forêts des berges des ruisseaux lausannois. Interventions sylvicoles destinées à rattraper le retard d'exploitation des forêts riveraines. (CSP). ANDRÉ GEBHARDT.

7.5 Motion de M. Jacques Pernet demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les cyclistes se soumettent à des «règles d'habillement» leur permettant d'être mieux vus et d'être un peu mieux protégés. (SP). ANNE DÉCOSTERD.

7.5 Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires. (AGF). GÉRALDINE SAVARY.

28.5 Préavis N° 2002/17: Mise en conformité des citernes de Pierre-de-Plan. (SI). RAPHAËL ABBET.

1.7 Rapport-préavis N° 2002/22: Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions D. Roubaty et O. Français. (CSP). DINO VENEZIA.

1.7 Préavis N° 2002/25: Société coopérative Logement Idéal. Projet de construction d'un bâtiment comprenant 27 logements subventionnés, une consultation psychiatrique ambulatoire, des locaux scolaires et un parking souterrain de 45 places à l'avenue d'Echallens 9. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Demande de crédit d'équipement pour les locaux scolaires. (SSE, EJE, CSP). FABRICE GHELFI.

3.9 Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes. (Trx, SP). JACQUES BALLENEGGER.

3.9 Préavis N° 2002/30: Immeubles place de la Palud 21 et 21 bis, à Lausanne. Rénovation des bâtiments avec création de nouveaux logements. (CSP). JEAN-CHRISTOPHE BOURQUIN.

3.9 Pétition du POP et Gauche en mouvement – Section Lausanne (6692 sign.): «Touche pas à ma poste!» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

24.9 Préavis N° 2002/31: Règlement général de police. Modifications des articles 41 et 43 à la suite du refus d'approbation du Conseil d'Etat. (AGF). PHILIPPE MARTIN.

24.9 Préavis N° 2002/32: Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police. (SP). ALINE GABUS.

24.9 Rapport-préavis N° 2002/33: Réponse à la motion R. Ostermann demandant l'annulation du PPA voté le 2 juillet 1991 en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante. (Trx). MICHELLE TAUXE-JAN.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

24.9 *Motion de Mme Sylvie Favre* pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale. (Trx). GILLES MEYSTRE.

24.9 *Préavis N° 2002/34*: Société coopérative COLOSA. Projet de construction de 8 bâtiments comprenant 89 logements subventionnés, un centre de vie enfantine, une école de musique, une salle de psychomotricité, des surfaces commerciales et de bureaux et 94 places de parc intérieures dans «Les Jardins de Prélaz» (lots 4-5). Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. Demande de crédit d'équipement pour un centre de vie enfantine, une école de musique et une salle de psychomotricité. (SSE, EJE, AGF). PIERRE DALLÈVES.

24.9 *Préavis N° 2002/35*: Création d'un Centre de quartier aux Faverges (secteur de Chissiez). (EJE). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

24.9 *Pétition de Mme M. Corbaz et consorts* (567 sign.) demandant le classement en «zone de rencontre» du quartier des Fleurettes, actuellement en «zone 30 km/h». (Trx, SP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.10 *Motion de Mme Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre*: «Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers lausannois: un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain.» (AGF). ROBERT FOX.

8.10 *Motion de M. Serge Segura et consorts* pour la création d'une unité de police cycliste. (SP) JACQUES BONVIN.

8.10 *Motion de Mme Andrea Eggli* pour la création d'un statut de délégué associatif. (AGF). ANNE HOEFLIGER.

II. INTERPELLATIONS

7.9.99 *Interpellation de M. Béat Sutter* au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11^e/99). DISCUSSION.

7.5 *Interpellation de M. Claude-Olivier Monot*: «Situation paradoxale au Jardin-Famille.» (7^e). DISCUSSION.

3.9 *Interpellation de Mme Christina Maier*: «Solution non violente au <problème> des pigeons à Lausanne?». (11^e). DISCUSSION.

3.9 *Interpellation de M. Roland Ostermann et consorts* au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles. (11^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 8 octobre 2002

Membres absents excusés: M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Pierre Dallèves, M. Robert Fox, M^{me} Fernande Heidegger, M^{me} Anne Hoefliger, M. Denis Pache, M. Blaise Michel Pitton, M^{me} Béatrice Salla, M. Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés: M. Jacques Bonvin, M. Marc-Olivier Buffat, M. Georges Glatz, M. Antoine Perrin, M. Dino Petit.

Membres présents	84
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Mesdames et Messieurs, bonsoir. L'assemblée étant en nombre, je déclare ouverte cette 14^e séance du Conseil communal de Lausanne.

Prestation de serment de M. Jean-Marie Chautems (Soc.), remplaçant M. Roger Honegger (Soc.), démissionnaire

La présidente: – Messieurs les Huissiers, veuillez faire entrer le nouvel élu. Je prie l'assemblée de se lever.

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Jean-Marie Chautems.)

La présidente: – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. J'ai le plaisir de vous remettre l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection.

**Extension régionale
du Prix Lausanne Entreprendre**

Communication

Lausanne, le 12 septembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Prix Lausanne Entreprendre, institué en même temps que d'autres mesures incitatives, suite à l'approbation par

le Conseil communal du rapport-préavis N° 101, a été décerné deux fois depuis sa création. Ces premières expériences ont permis de mettre en évidence l'intérêt manifesté par le nombreux public présent lors des remises du prix. Toutefois, plusieurs observateurs ont noté que la dotation du prix paraissait déséquilibrée. Pour mémoire, en effet, les lauréats du prix ont reçu une somme de Fr. 50'000.–, tandis que les autres finalistes se sont vu remettre chacun un lot de six bouteilles de vin de la Ville. Le jury a également constaté que la qualité des dossiers soumis tendait à devenir inégale. L'état de la conjoncture peut expliquer en partie ce constat, le contexte économique étant devenu ces derniers temps moins favorable à la création d'entreprises. En outre, les deux premières éditions du prix ayant été réservées à des candidats installés sur notre commune, s'est renforcé le risque de voir s'amenuiser le réservoir des candidatures.

Il est ainsi apparu que l'élargissement de la base territoriale pouvait multiplier significativement le nombre de candidats potentiels, permettant de surcroît de mieux asseoir la représentativité et le sens économique de ce prix. Des contacts avec la promotion économique de Lausanne Région ont rapidement montré l'intérêt d'une régionalisation du prix, à condition toutefois d'établir quelques dispositions destinées à limiter une présence trop écrasante de candidatures issues d'une seule commune – on pense en particulier au réservoir considérable de projets d'entreprises issus de l'EPFL.

Lors de son assemblée générale du 5 septembre 2002, Lausanne Région a décidé de prendre totalement à sa charge l'organisation du prix, y compris en ce qui concerne sa dotation. En même temps, elle a également proposé de remédier à la disparité des récompenses, projetant de doter de Fr. 30'000.– et de Fr. 20'000.–, respectivement, le deuxième et le troisième candidat finaliste.

Compte tenu du consensus grandissant recueilli par l'idée que la promotion et le développement économique ne sont véritablement concevables qu'à l'échelle régionale, l'idée de l'élargissement du prix à l'échelle de Lausanne Région s'est imposée comme la mieux à même d'élargir la réputation du prix, de renforcer son rôle incitatif, mais aussi à en assurer la continuité à plus long terme. Par le biais de la présence du syndic au sein du jury, ainsi que par la collaboration du Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE), la Ville continuera évidemment à soutenir pleinement cette manifestation à laquelle elle a donné son élan initial.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Entrée en fonction de la déléguée à l'observatoire de la sécurité

Communication

Lausanne, le 27 septembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La création d'un observatoire de la sécurité a été proposée dans le cadre du rapport-préavis N° 239 du 20 septembre 2001. Cet observatoire a pour but de répondre aux inquiétudes qui se font jour dans le domaine de la sécurité publique à Lausanne. Disposant d'un budget annuel de Fr. 100'000.– pour entreprendre recherches et études, l'observatoire est rattaché à la Direction de la sécurité publique, mais doit être considéré comme une instance de mise en commun des informations provenant de diverses sources, en particulier des acteurs de la vie associative, économique et sociale, dans la perspective d'améliorer la sécurité des Lausannois. L'observatoire de la sécurité devra, entre autres, tenir des tableaux de bord de la sécurité lausannoise, tâche qui ne peut être réalisée que par une analyse en profondeur des informations précitées. La déléguée à l'observatoire de la sécurité devra, en collaboration avec les parties intéressées, élaborer des diagnostics, puis envisager des mesures et des plans d'action. Une fois ceux-ci entérinés par l'organe politique, qui chapeaute l'observatoire de la sécurité, la déléguée devra veiller à leur mise en œuvre, puis analyser les résultats et reprendre le processus, afin de corriger ce qui doit l'être.

Compte tenu de sa dimension transversale et des importantes responsabilités qu'il implique, le poste de délégué(e) à l'observatoire de la sécurité doit être confié à une personne d'envergure. C'est pourquoi, dans sa séance du 18 juillet 2002, la Municipalité a porté son choix, parmi une soixantaine de candidatures, sur la personne de M^{me} Morella Frutiger, qui entrera en fonction le 1^{er} octobre 2002. M^{me} Frutiger a obtenu une licence en sciences politiques à l'Université de Lausanne en 1997, puis a poursuivi ses études à l'Institut des hautes études en administration publique, où elle a été engagée en qualité d'assistante. Elle y a également obtenu un mastère en administration publique en 2000. Depuis l'obtention de ce diplôme, M^{me} Frutiger travaille en qualité d'adjointe au Service des affaires extérieures du Canton de Vaud.

M^{me} Frutiger devra désormais établir des liens entre les Directions de la sécurité publique, de la sécurité sociale et

de l'environnement, ainsi que de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, afin de mettre en place le cadre de son activité. Elle devra par la suite créer l'observatoire de la sécurité et envisager de manière horizontale le développement des projets liés à ce nouvel organisme à disposition de la Municipalité.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
La secrétaire adjointe: Danielle Hagenlocher Bolli

Réorganisation du Service de santé des écoles – Création d'un service de psychologie scolaire

Communication

Lausanne, le 30 septembre 2002

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'actuel Service de santé des écoles est l'aboutissement d'une longue évolution: il a en effet été créé en 1907, mais les élèves lausannois ont bénéficié depuis 1883 déjà de l'attention d'un médecin engagé à temps partiel pour veiller à leur santé.

Service sanitaire, puis Service médical, et enfin Service de santé, cette unité a vu ses missions se modifier considérablement au gré des développements socio-économiques de la ville et des attentes de sa population. Alors qu'il lui revenait à l'origine de se préoccuper principalement de la prévention des épidémies, des conséquences des carences alimentaires ou de la promotion de l'hygiène corporelle, elle a été confrontée dès le milieu du XX^e siècle aux problèmes de psychologie.

C'est ainsi qu'en 1946 déjà, la Municipalité a autorisé la Direction des écoles à recourir occasionnellement aux services d'un psychologue du Service cantonal de «guidance enfantine», afin de répondre aux besoins des élèves présentant des difficultés psychologiques, familiales ou d'apprentissage.

Une psychologue en 1952, puis une logopédiste et une psychomotricienne en 1962 sont venues renforcer le dispositif communal qui, toujours rattaché au Service médical des écoles, est devenu la section médico-psychologique, puis la section psycho-pédagogique avec à sa tête un pédo-psychiatre et en 1997 enfin, la section de psychologie scolaire.

Le Service de santé des écoles compte donc aujourd'hui deux entités, médico-sociale (infirmières scolaires et assistants sociaux) et de psychologie scolaire (psychologues, psychomotricien[ne]s et logopédistes).

En transformant (moyennant la prise en charge de leurs coûts) un certain nombre d'activités en missions cantonales, la réforme EtaCom a, de fait, séparé selon leurs missions les tâches des infirmières scolaires et celles de la psychologie scolaire, les premières relevant de la Loi sur la santé publique, les secondes de la Loi scolaire. Il a alors été convenu d'adapter l'organisation communale au cadre cantonal en créant un service de psychologie scolaire.

Dans sa séance du 26 septembre 2002, la Municipalité a décidé de cette réorganisation et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2002.

Elle a d'autre part désigné M^{me} Claude-Anne Bontron pour succéder à l'actuelle chef de la Section de psychologie scolaire qui a fait valoir ses droits à la retraite pour la fin de l'année. Actuellement engagée par la Ville à 75% comme psychologue, M^{me} Bontron bénéficie d'une autorisation d'activité accessoire pour travailler par ailleurs en cabinet privé. Pour assumer sa nouvelle fonction, elle renoncera à sa pratique privée, mais devra disposer de trois mois pour y mettre un terme sans préjudice pour ses patients. M^{me} Bontron occupera donc le poste de chef du Service de psychologie scolaire depuis le 1^{er} décembre 2002, mais avec un taux d'activité réduit à 90%, et à plein temps depuis le 1^{er} mars 2003.

La Municipalité se plaît à souligner que la candidature de M^{me} Bontron a été retenue à l'unanimité des membres d'une commission de nomination qui, présidée par le conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, comprenait des représentants de la Commune et du Canton.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
La secrétaire adjointe: Danielle Hagenlocher Bolli

Interpellation urgente de M. Jean-Luc Chollet et consorts relative à la mise en sursis concordataire de Swiss Dairy Food et à son incidence sur les domaines de la Ville de Lausanne livrant leur lait à cette entreprise

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} octobre 2002

(Signé) *Jean-Luc Chollet et consorts* (6 cosignataires)

Interpellation de M. Pierre Santschi: «Existe-t-il des règles régissant les réponses de l'Administration communale aux habitants?»

Dépôt

Lausanne, le 8 octobre 2002

(Signé) *Pierre Santschi*

Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL

Dépôt

Lausanne, le 8 octobre 2002

(Signé) *Jean-Yves Pidoux*

Motion de M^{me} Mireille Cornaz et consorts: «Fumée, alcool, cannabis... délinquance. Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance.»

Dépôt

Lausanne, le 8 octobre 2002

(Signé) *Mireille Cornaz et consorts* (6 cosignataires)

Motion de M. Alain Hubler et consorts: «Pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif»

Dépôt

Lausanne, le 8 octobre 2002

(Signé) *Alain Hubler et consorts* (3 cosignataires)

Salut au Bureau du Conseil communal de Thierrens

La présidente: – J'ai le très grand plaisir de vous annoncer que nous avons ce soir à la tribune le Bureau du Conseil communal de Thierrens et son président, M. Jean-Luc Pidoux. (*Applaudissements.*)

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Roger Honegger (Soc.), démissionnaire

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – Le groupe socialiste a le grand plaisir de vous proposer la candidature d'Antoine Rudasigwa, que la plupart d'entre vous connaissent déjà très bien, notre camarade effectuant sa troisième législature au Conseil communal de Lausanne. Je crois qu'il est tout à fait désigné pour ce poste, car il a déjà eu l'occasion d'y fonctionner. J'ajouterai encore que M. Rudasigwa est né en 1944, qu'il est père de trois enfants majeurs et exerce la profession de technicien de laboratoire au CHUV. J'espère que vous ferez bon accueil à cette candidature. Je vous remercie de votre attention.

La présidente: – Pas d'autre candidature? Nous allons voter cette nomination à main levée.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Personne. Abstentions? C'est à une belle unanimité, Monsieur, que vous êtes élu à ce poste.

Questions orales

Question

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Cette question s'adresse à M. le directeur des Travaux. Il y a quelques semaines, voire plusieurs mois, les conteneurs situés au pied des escaliers du Valentin, sur la placette, ont été supprimés. Ont-ils été déplacés? Et quelle est l'information donnée aux personnes laissant traîner leurs sacs poubelles à longueur de journée?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je ne vous donnerai qu'une réponse partielle, car je ne suis pas au courant de tout. Il y avait une déchetterie de quartier au Valentin. Elle a été supprimée pour différentes raisons, dont les effets d'à-côtés et d'incivilités surtout de ceux qui y mettaient n'importe quoi. On tente de stimuler la responsabilité individuelle, afin que le tri se fasse avant le dépôt aux déchetteries. Lorsqu'on constate des excès aux alentours, on les ferme. Ainsi, on en a fermé une en décembre 2001 au chemin du Levant, une deuxième dans le bas de cette même rue. Celle du Valentin est la troisième. Je n'ai pas la date exacte de sa fermeture. Quant à savoir si les habitants du quartier ont été dûment avertis, je ne peux malheureusement pas vous le certifier.

Concernant les sacs poubelles dans ce quartier, nous déploions de nombreux actes d'incivilité, des dépôts sauvages

un peu partout. Les responsables de la propreté tentent de contacter les propriétaires pour créer des sites de collecte dans les bâtiments plutôt qu'à l'extérieur. Mais c'est une tâche ardue. Dans le but de soutenir les gérants, la démarche liée à la demande de permis de construire est partiellement prise en charge par notre Administration. Un important appui technique s'accomplit ainsi. Cela prendra du temps et le résultat ne sera pas immédiat. On est actuellement contraint d'ouvrir régulièrement les sacs poubelles pour déterminer l'origine des dépôts sauvages et infliger des amendes. On dépasse malheureusement la centaine de dénonciations par semaine.

Question

M. Jean-Pierre Béboux (Rad.): – Ma question s'adresse à la Municipalité. Le 14 novembre 2000, notre ancienne collègue, M^{me} Florence Peiry-Klunge, avait déposé une motion intitulée *Subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants*, en prenant pour exemple le cas du Canton de Zurich. Elle a été développée le 13 février 2001, renvoyée à une commission qui a préavisé favorablement et transmis le problème à la Municipalité¹. Un rapport-préavis doit donc être présenté. Selon le rapport de gestion 2001, le délai de réponse a été prolongé au 30 septembre 2002. Ma question est la suivante: où en est-on et quand aurons-nous des informations?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation: – Une dizaine d'interpellations et motions déposées par les membres du Conseil communal concernent la petite enfance. Un rapport-préavis répondant à toutes ces questions est pratiquement prêt. Il devrait être présenté à la Municipalité à la fin d'octobre, ensuite au Conseil communal. Il interviendra donc cette année encore.

Concernant la motion de M^{me} Peiry-Klunge, je signale à M. Béboux qu'une requête semblable a été déposée au Grand Conseil. Nous devons certainement attendre son avis, avant de donner une réponse précise à cette motion.

Question

M^{me} Andrea Egli (POP): – Je pose une question débattue de nombreuses fois au Conseil: la mensualisation du personnel communal. Ce soir, il s'agit du personnel des études surveillées. Il y a un peu plus d'une année, on nous avait dit que ce cas faisait partie d'une étude spéciale et que l'on aurait une réponse plus tard. Il concerne environ 200 personnes et je pense qu'il s'agit tout de même d'un volet important. Où en sommes-nous? Je crois savoir qu'elles seront mensualisées. Y en aura-t-il beaucoup et combien, dans le nouveau système, travailleront à moins de 12%, donc hors mensualisation?

¹BCC 2001, T. I (N° 7), pp. 583 ss.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – Une nouvelle organisation des études surveillées et de l'accueil postscolaire dans les établissements lausannois est en vigueur depuis la rentrée 2002. Vous connaissez le principe des devoirs surveillés qui a remplacé les classes gardiennes. Les études surveillées se concentrent maintenant sur la seule prestation « devoirs », à laquelle nous avons joint à son terme des APEMS ou une animation. Dans pratiquement tous les collèges lausannois, nous aurons donc une prestation « devoirs surveillés », une prestation « APEMS », une prestation « animation ». Simultanément à cette réorganisation, nous avons répondu à l'interpellation de M^{me} Eggli quant à la régularisation des personnes chargées des études surveillées. Dans le cadre d'un processus de participation avec ces enseignants, nous avons convenu qu'ils seraient régularisés depuis le 1^{er} janvier 2003, ce que la Municipalité a accepté. Cela concerne effectivement 200 à 250 personnes, qui ont toutes accepté cette régularisation.

Dans le même cadre, la Municipalité s'est inquiétée des surveillants d'études ayant un taux d'occupation de moins de 12%. Elle a accepté le principe de l'engagement, à titre d'auxiliaires, de personnes travaillant à un taux inférieur à 12%. J'espère avoir répondu ainsi à votre question, Madame Eggli.

Question

M. Georges Arthur Meylan (Lib.) : – Cette question s'adresse à M^{me} la directrice de la Sécurité publique. Il y a trois ans, à cette tribune, mon homonyme M^{me} Meylan était intervenue à propos des macarons journaliers, demandant quand la Municipalité allait les diffuser². Il lui avait été répondu que c'était imminent, ce qui s'est avéré. Depuis, ces macarons sont attribués, mais de façon plutôt discrète. On en a brièvement parlé en Commission d'urbanisme et des transports et il me paraît utile d'user de cette tribune pour leur faire un peu de publicité. Je ne voudrais pas accuser la Municipalité de vouloir augmenter son compte « amendes » en ne diffusant pas ce renseignement et lui demanderai plutôt ce qu'elle entend faire pour améliorer l'information du public à cet égard.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Si je comprends bien la question, c'est comment mieux renseigner sur la disponibilité des macarons? Ce problème a été tout récemment abordé en Municipalité par le biais d'une réflexion sur les prochaines zones macarons. A cet effet, on a décidé que l'on ne se contenterait pas de faire une étude pour augmenter le nombre des secteurs, mais que l'on allait aussi s'inquiéter de la gestion des macarons. La problématique de la com-

munication, qui vient d'être soulevée, sera donc incluse. Je pense qu'il serait utile que l'on envisage aussi une meilleure information sur tout ce qui va être entrepris, découlant de cette réflexion sur la gestion des macarons.

Question

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : – Je fais partie des personnes se déplaçant à vélo à Lausanne. Il y a quelques semaines, j'ai constaté qu'une piste cyclable avait été aménagée sur le trottoir est du pont Chauderon. Ce qui m'a rassuré, car c'est un des passages dangereux dans cette ville. La dernière fois que je l'ai empruntée, j'ai remarqué que les lignes jaunes la signalant ont été effacées. Pourrais-je savoir quel est le destin de cette piste cyclable? Était-ce seulement un essai?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – M. Bourquin a raison. Il s'agissait d'un essai qui devait se terminer à la fin de ce mois. Je me renseignerai afin de savoir pourquoi ces lignes ont été effacées... bien que je ne passe pas tous les jours à vélo sur le pont Chauderon!

Question

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Ma question s'adresse au directeur des Travaux. Il y a plusieurs mois, lorsque je votais avec vous le préavis pour la rénovation du pont Bessières³, je ne me souviens pas avoir voté pour des palissades jaunes de 2,5 m de haut, avec des ouvertures grillagées. J'en déduis donc qu'elles sont provisoires. Mais c'est un provisoire qui dure quand même un peu et j'aimerais bien avoir une explication sur le suivi des travaux et le pourquoi d'un tel retard sur un point qui paraît relativement mineur.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Question tout à fait d'actualité, je le reconnais. Premièrement: à l'époque, la durée du chantier avait déjà fait l'objet d'une question. Je vous avais annoncé un retard dû au froid et aux travaux d'étanchéité surtout, qui ont bouleversé le programme. Deuxièmement: le technicien qui suit ce projet a constaté de nombreux divers et imprévus relatifs à la structure et demandé à ne faire qu'une seule et même soumission pour les travaux de rénovation de l'infrastructure du pont, au profit d'une dynamique de chantier plus cohérente. Après études techniques, il s'avère que l'on devrait effectuer un entretien lourd de la construction métallique, mais des divergences techniques subsistent au sein de l'Administration. Cependant, il est sûr et impératif que l'on doive traiter les fondations de l'ouvrage. Compte tenu de ce délai supplémentaire d'étude, la question s'est posée,

²BCC 1999, T. I (N° 3/I), p. 162.

³BCC 2001, T. I (N° 7), pp. 569 ss.

avant l'été, de conserver ou non ces palissades. Nous avons constaté un effet dissuasif probant quant au nombre de personnes décidant de se supprimer, puisque à ce jour, nous n'avons enregistré que deux suicides. Il fallait dès lors décider d'enlever temporairement ces palissades ou lutter plutôt contre ce type d'événements dramatiques. Votre serviteur s'est prononcé pour cette deuxième option. Il est vrai que l'effet n'est pas très esthétique pour notre ville. La soumission n'ayant pas encore été faite, j'ai proposé que l'on conserve cette protection dans l'attente du redémarrage du chantier. Le montage des échafaudages devrait s'effectuer au plus tard en début d'année prochaine.

Question

M. Béat Sutter (Hors parti) : – Mes questions s'adressent à M^{me} la directrice de la Sécurité publique. Suite à divers problèmes de dysfonctionnements importants survenus ces derniers temps au sein de la police judiciaire, la société Mercuri Urval à Nyon a été chargée par la Municipalité de procéder à une analyse de la situation. A ce sujet, je me réfère au préavis N° 251⁴, du 1^{er} novembre dernier. L'enquête a abouti avant les vacances estivales de cette année. Depuis lors, le personnel de la police judiciaire est toujours sans nouvelles de cette firme. Mes questions sont donc les suivantes :

1. Quel est le résultat de cette enquête ?
2. Notre Conseil, la Commission permanente de gestion du moins, seront-ils prochainement renseignés sur les résultats de cette analyse ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Comme chacun le sait, une analyse du fonctionnement de la police judiciaire a été entreprise l'an passé. Ses résultats ont été connus au début de cette année. Une information a été communiquée à tout le personnel de la police judiciaire à fin mars-début avril. Une analyse plus approfondie, menée immédiatement après, a abouti au recensement des différents problèmes, qui ont été regroupés en thèmes durant l'été. Le personnel de la police judiciaire, dans son ensemble, sera renseigné vers la mi-/fin octobre, dans le but de participer aux groupes de travail thématiques mis en place. L'essentiel de cette analyse concerne le personnel lui-même, qu'il s'agit d'associer à cette démarche et d'accompagner dans les mesures de changement qui vont être entreprises au niveau du fonctionnement. A ce stade, la Commission permanente de gestion sera informée, comme il se doit, de l'avancement de ces travaux, mais peut-être pas nécessairement sur tous les points de détail. Il s'agit d'une opération interne, qu'il nous incombe de gérer aussi par le biais de ce travail impliquant la participation du personnel, pour bien le mener à terme. J'espère avoir ainsi répondu aux questions de M. Sutter.

Question

M. Gilles Meystre (Rad.) : – Ma question s'adresse à M. Brélaz. Le 2 octobre dernier, j'ai lu avec surprise dans *Le Temps*, un courrier d'une lectrice d'origine lausannoise habitant San Francisco, se plaignant d'avoir reçu son matériel de vote le 14 septembre seulement, pour un scrutin agendé au 22 septembre. Elle regrettait donc que son vote n'ait vraisemblablement pu être comptabilisé, ayant retourné son enveloppe le 16 et sachant qu'il faut généralement sept jours à un courrier posté aux USA pour arriver en Suisse. Ma question est donc la suivante : pour quelle raison le Registre civique, respectivement la Municipalité, n'ont-ils pas anticipé le vote anticipé ? Et, deuxièmement, comment envisagent-ils d'éviter, à l'avenir, ce genre de désagrément aux citoyens résidant à l'étranger ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je crois bon d'apporter quelques précisions. Depuis la mise en service du nouveau système Votelec, la Municipalité n'organise plus que le dépouillement du scrutin. Les envois sont centralisés par le Canton. Ils s'effectuent uniformément cinq à six semaines avant le vote, prioritairement aux Suisses de l'étranger. Dans le cas cité, l'enveloppe aurait mis trois semaines – ce qui est tout de même beaucoup, mais pas encore un record, car l'acheminement peut parfois prendre plusieurs années, les archives en témoignent – pour transmettre le courrier du canton de Vaud à San Francisco. Je n'ai pas de piste sur des postes et ne peux m'en charger au nom du Canton. Mais ces envois partent suffisamment tôt. A l'époque où nous expédions nous-mêmes les documents, nous tentions toujours de le faire le plus tôt possible, car nous avons constaté que certains Suisses de l'étranger, vivant dans des contrées moins bien desservies par les postes, devaient pratiquement répondre le jour où ils recevaient le pli, pour voter dans les délais. Nous ne sommes cependant pas responsables de tous les services postaux du monde.

Organisation de la séance (I)

La présidente : – Il n'y a pas d'urgence municipale ce soir. Nous pouvons donc prendre le point C, *Rapports*. L'ordre du jour sera interrompu vers 20 h 45 pour traiter les nombreuses interpellations urgentes.

⁴BCC 2001, T. II (N° 15), pp. 503 ss.

Lausanne, capitale olympique

Demande de crédit cadre

Préavis N° 2002/23

Lausanne, le 23 mai 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1 million destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative mondiale du sport et lieu de manifestations sportives de portée internationale.

2. Le sport, enjeu de marketing urbain

Lausanne, siège depuis 1915 du Comité international olympique, a reçu le titre de «Capitale olympique» en 1993. La présence du CIO et le renouveau des Jeux olympiques dans les années huitante, ainsi que la profonde transformation du sport dès cette période, ont attiré en nos murs des fédérations sportives internationales, conscientes de l'importance d'être présentes là où les décisions se prennent, et des institutions internationales liées au sport (comme le Tribunal arbitral du sport). Notre ville est ainsi devenue la capitale administrative du sport. Elle est aussi, depuis une quinzaine d'années, l'hôte de manifestations sportives d'importance internationale. Dix championnats du monde, trois championnats d'Europe, des finales européennes ou des étapes de courses internationales ont eu lieu à Lausanne. L'existence du Musée Olympique contribue également au rayonnement de la Ville.

Si la présence de ces fédérations et la tenue de ces manifestations peuvent paraître naturelles, il ne faut pas oublier qu'elles sont l'aboutissement de longues négociations et qu'une intense concurrence, menée par des villes et des Etats, existe. Depuis une dizaine d'années, les collectivités publiques, plus particulièrement les villes et les régions des Etats industrialisés, ont pris conscience du poids économique du sport. Dépassant l'approche classique du service à la population locale (construction et exploitation d'installations sportives, soutiens sous diverses formes aux clubs), elles considèrent le sport comme un élément de promotion, un outil contribuant au développement économique. Le sport devient une des facettes du marketing urbain et doit permettre d'asseoir la réputation de la cité, d'inciter les entreprises à s'y installer, de créer de nouveaux emplois. Certes, les événements sportifs ou l'accueil de fédérations sportives ne sont pas la panacée du tourisme et du développement économique d'une ville (ou d'une région). Cependant, planifiés avec soin, ils peuvent être un moyen efficace de promotion des capacités et des charmes d'une cité.

Jouant sur l'expérience, les infrastructures (télécommunication, transport, capacité hôtelière, etc.), les coûts, la stabilité politique et économique, les avantages (fiscalité, loyers ou mise à disposition de locaux), les cités et régions se livrent une concurrence acharnée sur un marché restreint (le nombre de manifestations internationales d'importance, donc à fort retour sur investissement, et le nombre de fédérations internationales sont limités). Les activités liées au sport constituent l'une des spécificités de Lausanne. Le développement de notre cité et le bien-être de sa population en dépendent. D'où l'impérieuse nécessité de consolider les liens existants, de prendre soin de ceux qui sont déjà établis et de se doter des moyens permettant de lutter et de s'imposer sur ce marché particulier.

3. Description de la démarche

Au vu de la concurrence actuelle, il importe de disposer d'une organisation souple et à forte capacité de réaction. Il faut pouvoir rapidement entreprendre des campagnes auprès des médias ou des décideurs; octroyer des mandats pour la recherche

de sponsors tout en assurant les opérations de prospection nécessaires à l'accueil de nouvelles manifestations sportives et de fédérations. Cette souplesse et cette nécessité d'être proactif ne sont pas compatibles avec une planification budgétaire classique (budget de fonctionnement) ou une procédure – longue – de préavis particulier. Il s'agit également d'éviter le recours en catastrophe à des crédits supplémentaires.

Une telle capacité de réaction serait un signe fort donné aux organisateurs, aux sponsors potentiels, aux fédérations responsables et aux autres collectivités publiques. La Municipalité se propose par conséquent de demander à votre Conseil un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.–, qu'elle tient à considérer comme un crédit cadre dans la perspective suivante :

- la liste des opérations prévues au chapitre 4 du présent préavis est prioritaire, mais garde une valeur indicative;
- en fonction d'éventuels événements imprévisibles, il peut advenir qu'une intervention, non prévue dans la liste précitée, doive être exécutée.

4. Utilisation du crédit cadre

L'inventaire ci-après doit permettre à votre Conseil de se faire une idée de ce qui doit être concrètement entrepris afin d'assurer et de promouvoir Lausanne dans son rôle de capitale administrative du sport mondial.

Attribution de mandats

Les services communaux concernés et Lausanne Tourisme, au travers de leurs différentes unités, disposent d'un personnel compétent et expérimenté, dont le travail contribue à la réputation de notre ville dans le monde du sport. Toutefois, dans certains cas, il est nécessaire de pouvoir attribuer à des professionnels extérieurs des mandats pour des missions ponctuelles de prospection (recherche de manifestations ou de nouvelles fédérations qu'elles soient sportives ou parasportives), de recherche de sponsoring (afin d'assurer le succès financier des manifestations devant être organisées à Lausanne) et de suivi /analyse (étude indépendante des forces et des faiblesses des actions entreprises) et, ainsi, concentrer les forces sur l'organisation des manifestations, l'accueil et le suivi de fédérations.

Suivi des fédérations

L'installation en nos murs d'une fédération internationale sportive ou parasportive ne signifie pas qu'il s'agit d'un choix définitif. Certes, la présence de l'organe faitier du sport international permet des contacts directs, personnels. Cependant, les moyens modernes de communication, de transfert d'informations et de transports permettent à des villes plus ou moins proches de Lausanne de nous concurrencer et de démarcher des fédérations déjà établies. Il importe donc d'assurer un suivi et d'être attentif aux besoins de nos hôtes.

Constitution de dossiers de présentation ou de candidature

La forme et le contenu de ce type de document répondent à des exigences souvent très précises de la part des destinataires. Parfois fort onéreux, ils nécessitent le concours de graphistes, de professionnels de la communication et de traducteurs.

Envoi de délégations

Etre présent et faire du lobbying lors de congrès, de forums, de foires et plus particulièrement là où se discutent l'avenir du sport mondial ou l'attribution de grands événements, est une nécessité absolue pour l'avenir de Lausanne en tant que capitale administrative mondiale du sport et lieu de grands événements sportifs. Il importe donc de pouvoir y envoyer des délégations (composées selon la nature de la réunion) et ainsi faire de Lausanne un interlocuteur incontournable.

Ce principe s'applique également pour la promotion et la défense de candidature à l'accueil de fédérations ou à l'organisation de manifestations internationales.

Création de documents et d'objets promotionnels

Sous forme de brochures, de prospectus, de stylos, de pins, etc., ces objets concourent à la promotion de l'image de Lausanne.

5. Durée

La Municipalité ne peut indiquer aujourd'hui la durée d'utilisation du crédit sollicité. Elle déterminera les priorités au fur et à mesure avec pour constante la présence de Lausanne là où l'avenir du sport se décide. Elle renseignera votre Conseil sur l'utilisation faite de ce crédit durant l'exercice écoulé par le biais du rapport de gestion.

6. Charges financières

La Municipalité n'ayant accepté le principe de ce crédit que lors de l'examen du Plan directeur du sport, il n'est pas prévu au plan des investissements 2002-2003. Les charges financières annuelles, résultant du présent crédit, seront calculées en fonction des dépenses réelles.

L'usage du crédit cadre n'aura aucune incidence sur l'effectif du personnel communal.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/23 de la Municipalité, du 23 mai 2002 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit cadre, un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Jacques Pernet, rapporteur, M. Claude Bonnard, M^{me} Mireille Cornaz, M. Roger Cosandey, M. Pierre Dallèves, M^{me} Andrea Egli, M. Charles-Denis Perrin, M^{me} Michelle Tauxe-Jan.

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Jacques Pernet (Rad.), rapporteur: – La commission s’est réunie le 19 juin, à 16 heures, et a siégé durant 90 minutes. Elle était composée de M^{mes} Mireille Cornaz, Andrea Egli, Michelle Tauxe-Jan et de MM. Claude Bonnard, Roger Cosandey, Pierre Dallèves, Charles-Denis Perrin et du soussigné. La remplaçante ou le remplaçant de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs n’a pas assisté à la séance.

La Municipalité était représentée par MM. Jean-Jacques Schilt, municipal, Patrice Iseli, chef du Service des sports et Nicolas Pittet, adjoint administratif, à qui l’on doit les excellentes notes de séance délivrées en un temps record, soit le lendemain, à 8 h 50 !

M. le directeur relève que le préavis soumis est particulier en ce sens qu’il concerne une demande de crédit cadre sans indication de durée dont le but est la défense et la promotion de Lausanne, capitale olympique. Cette demande s’inscrit dans la politique municipale en matière des sports.

Lausanne ne désire pas être seulement la capitale administrative du sport mondial, mais également un lieu où se tiennent des manifestations sportives de portée internationale. La situation actuelle est telle que la plupart des Villes et des Etats du monde industrialisé ont compris l’enjeu économique et promotionnel que représentent le sport en général et les grandes manifestations mondiales en particulier. Lausanne se doit de faire face à sa réputation de capitale du sport et de tenir une position concurrentielle saine.

Le tourisme est, en termes de valeur ajoutée, le moteur économique N° 1 de la ville. On considère que le sport génère environ un quart du mouvement touristique global.

Le but de la Municipalité est de pouvoir organiser une grande manifestation sportive par année.

Il importe donc de pouvoir accueillir de nouvelles fédérations sportives d’une part, et de mettre sur pied des dossiers de candidature en vue d’accueillir des manifestations sportives de caractère mondial, de l’autre.

Il convient de rappeler que Lausanne a échoué à deux reprises ces dernières années en ce sens que sa candidature n’a pas été retenue au vote final.

Les commissaires ont longuement débattu l’opportunité de demander un crédit cadre plutôt que d’inscrire un montant

au budget de fonctionnement ou de procéder au cas par cas, par voie de préavis. Il s’avère que certaines dépenses ne peuvent pas être mises au budget, car encore inconnues à l’époque où les budgets sont bouclés. De plus, une année on dépensera Fr. 100’000.–, et rien l’année suivante. D’autre part, il s’agit le plus souvent de réagir dans de brefs délais, de préparer un dossier de candidature en quelques mois, c’est-à-dire de donner un mandat très rapidement. Les voies classiques (budget ou préavis) sont donc inadéquates dans de telles situations. Le plus souvent, il convient d’agir ou de réagir très rapidement, avec des moyens très différents d’un cas à l’autre.

Le Conseil aura toujours l’occasion de «surveiller» l’utilisation de ce crédit cadre, car chaque année, il fera l’objet d’une mention détaillée dans le rapport de gestion. La Commission de gestion et la Commission des finances auront donc tout le loisir de se pencher sur les dépenses y relatives. D’ailleurs chaque conseillère/conseiller communal(e) peut sans autre faire une interpellation ou poser une question sur l’utilisation ou l’évolution du crédit voté.

A titre indicatif, voici quelques exemples du passé:

- candidature à l’organisation des Championnats d’Europe d’athlétisme: Fr. 250’000.–;
- accueil de la Fédération aéronautique internationale: environ Fr. 5000.–;
- candidature à l’organisation des Championnats du monde de tennis de table: inférieur à Fr. 50’000.–.

Ce crédit cadre ne servira pas à des fins d’embauche de personnel. Il servira à démarcher des fédérations internationales, à donner des mandats pour préparer des dossiers de candidatures à l’organisation de manifestations sportives de dimension internationale, à donner des mandats en vue de recherche de sponsoring, etc.

Ne devrait-on pas s’appuyer sur le Canton et la Confédération pour aider à de telles organisations? Le Canton commence seulement à se doter d’une infrastructure traitant du sport – et il collabore déjà avec Lausanne – alors qu’avant, ce service traitait plus de «culture physique» que de sport au niveau administratif et organisateur de grandes manifestations. C’est aussi la Commune qui enregistre les plus grandes plus-values de ces activités. Quant à la Confédération, elle reconnaît à Lausanne la qualité de recevoir le «sport international» et à Genève celle de recevoir les institutions internationales. Lausanne, en collaboration avec le Canton et la Confédération, a établi un CD-ROM qui indique tous les renseignements, y compris les personnes de contact, nécessaires à une installation en nos murs.

Dans la discussion générale, certains commissaires regrettaient que cette façon de faire permette de s’affranchir de la «tutelle» du Conseil communal, tout en reconnaissant le côté particulier de la demande et son bien-fondé.

C'est par 6 oui, 0 non et 2 abstentions que les huit commissaires présents ont accepté les conclusions du rapport-préavis N° 2002/23.

Le soussigné tient à remercier les commissaires présents, la Municipalité, le chef de service et son adjoint de leur participation et de leur attention.

La présidente : – Avez-vous une modification à apporter à votre rapport ?

M. Jacques Pernet (Rad.), rapporteur : – Non, Madame la Présidente.

La présidente : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (Rad.) : – Les Radicaux relèvent avec satisfaction le caractère proactif de la démarche et se réjouissent que la Municipalité ait compris la nécessité et l'intérêt de rechercher désormais de telles manifestations. Ils saluent et encourageront toujours les requêtes allant dans ce sens, car elles correspondent à un soutien bienvenu des principales branches économiques lausannoises, à savoir le tourisme, l'hôtellerie et les commerces.

Si toutes les mains radicales ne se lèveront pas tout à l'heure au moment de dire «oui», c'est parce que l'outil utilisé pour financer ces démarches ne convient que partiellement à certains Radicaux. On peut en effet s'étonner que la combinaison de deux sources de financement budgétaires – crédit de fonctionnement avec possibilité de crédit supplémentaire – ne puisse convenir. Je rappelle que la compétence municipale est de Fr. 50'000.–, que la Commission permanente des finances peut, elle, aller bien au-delà et prendre très rapidement les décisions s'avérant nécessaires ou urgentes.

Enfin, dernière cause de satisfaction partielle: la réticence de la Municipalité à nous présenter une réelle stratégie. Il aurait été légitime, en sollicitant un crédit de cette importance – Fr. 1 million – que l'on nous explique quelles étaient les priorités envisagées, voire quelles manifestations étaient visées, non par besoin frénétique de contrôle et de pouvoir, mais plutôt par souci de dialogue et d'enrichissement, des idées pouvant se dégager d'un débat à ce sujet. Je regrette donc ce manque de stratégie. En l'absence de vision claire, cette demande de crédit s'assimile par trop à un chèque en blanc pour une démarche incontestée.

Le groupe radical vous recommande donc de soutenir cette proposition, mais il exprime le souhait que ce genre de pratique ne devienne pas monnaie courante à l'avenir.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Cette demande de crédit me crée un fort malaise. Je comprends bien que les activités diplomatiques déployées par Lausanne comme

capitale olympique nécessitent souplesse et rapidité de décision, si ce n'est manœuvres souterraines. D'autres acteurs de la Commune seraient toutefois tout aussi habilités à revendiquer un fonds de caisse leur permettant d'ignorer les arcanes de la politique budgétaire.

Mais il y a une utilisation de ce crédit à laquelle je ne saurais souscrire: c'est celle qui servirait à l'élaboration de dossiers de candidature pour l'organisation de championnats. J'approuve l'idée d'organiser à Lausanne des spectacles sportifs en exploitant la fibre olympique des athlètes. Il s'agit alors d'une promotion de l'olympisme. Faire acte de candidature pour un championnat, comme le mentionne explicitement le rapport de la commission, est d'une tout autre nature. Lausanne ne se présente alors pas comme capitale olympique, elle n'y a d'ailleurs pas intérêt. C'est une concurrente comme les autres.

L'élaboration d'un dossier de candidature est fort coûteuse. Le rapport cite Fr. 250'000.– pour le Championnat d'Europe d'athlétisme. Une telle démarche devrait faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil communal.

Le calendrier des manifestations sportives est connu. Il donne le temps de recourir à la procédure budgétaire, éventuellement à un préavis. Cela permet le débat politique et de prendre connaissance, avant décision, des investissements que l'organisation d'une telle compétition impliquerait et sur lesquels nous n'aurions sinon plus rien à dire, soumis que nous serions aux diktats de telle fédération sportive.

J'ajoute que les pratiques que je constate au sujet de la rénovation du stade de la Pontaise m'incitent à la prudence et même à la méfiance. Se prétendant les interprètes des utilisateurs, des privés ont élaboré un projet, que la Municipalité a payé des centaines de milliers de francs et auquel elle a heureusement renoncé après consultation... des utilisateurs! Je n'ai donc pas envie de mettre trop d'argent dans des mains dites sportives, sans fixer des limites strictes.

Je dépose un amendement qui restreint ce crédit aux seules défense et promotion de Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial, mais pas comme lieu de manifestations sportives de portée internationale. Je propose donc de biffer ce dernier membre de phrase de la conclusion N° 1. Je ne m'oppose pas au principe de l'organisation de telles manifestations à Lausanne. Mais encore une fois, l'élaboration de dossiers de candidature ne saurait recevoir un chèque en blanc. Dans ces conditions, je vous propose, dans le cadre du même amendement, de réduire à Fr. 500'000.– le crédit alloué.

Amendement

1. *d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit cadre, un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 500'000.–, destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial (la fin de la phrase étant supprimée).*

La présidente: – Puis-je avoir votre amendement, Monsieur Ostermann?

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Madame la Présidente, je l’ai déposé il y a quinze jours. Mais dans ma grande magnanimité, je vous en donne copie!

La présidente: – Selon M. le secrétaire, il n’a pas été déposé.

M^{me} Christina Maier (Les Verts): – Le groupe des Verts est très partagé au sujet de ce préavis. Il est vrai que les Jeux olympiques et les compétitions de sports de pointe, avec leur côté élitaire, l’esprit ultracompétitif qui les caractérise, ne suscitent généralement pas l’enthousiasme chez les écologistes. Pour ma part cependant, je soutiens ce préavis dans ses grandes lignes pour plusieurs motifs.

Depuis de nombreuses années, Lausanne a consenti des investissements importants pour développer et renforcer son rôle de capitale olympique. On nous dit que c’est favorable pour l’économie. De plus et selon une enquête récente, la population lausannoise paraît apprécier que Lausanne soit associée à l’image de capitale olympique. Dans la mesure où cet investissement ne menace pas des intérêts écologiques, je ne vois pas de raison de m’y opposer. Mais il faudrait toutefois qu’à l’issue de l’expérience proposée par le préavis, une fois le million dépensé, une évaluation économique détaillée soit réalisée pour vérifier si l’opération s’avère positive ou non, pour la Ville et l’économie lausannoise en général. Car pour le moment, il faut bien dire que l’on est un peu dans le flou. L’organisation de grandes manifestations sportives est-elle vraiment positive, bénéficiaire, toutes dépenses prises en compte, y compris pour assurer la sécurité entre autres? Quelles sont les retombées économiques réelles à moyen et à long terme? On ne le sait pas... Il faudrait donc que dans 2, 3 ou 5 ans, on dispose d’éléments concrets sur lesquels se fonder pour décider si une telle expérience mérite d’être prolongée ou non. C’est l’objet de mon amendement proposant d’ajouter un point 3. Les deux premières conclusions demeurent inchangées.

Amendement

3. (nouveau) de demander à la Municipalité d’effectuer une évaluation économique, une fois ce crédit dépensé, afin de mesurer la rentabilité de cet investissement pour la Ville et pour l’économie lausannoise dans son ensemble.

M. Dino Venezia (Lib.): – Je déclare d’abord mes intérêts: je suis encore, jusqu’au 8 novembre, vice-président de la Ligue nationale de football. Malgré mon aversion chronique pour les crédits cadres, je dois reconnaître que, compte tenu du cas tout à fait particulier soumis ici, une telle procédure se justifie.

Il est vrai que sans organiser des manifestations sportives d’envergure, Lausanne ne saurait rester longtemps la capitale mondiale du sport. Dès lors, le crédit demandé trouve

toute sa justification. Toutefois, malgré sa double particularité, à savoir l’absence de durée pour son utilisation et la soudaineté des décisions devant présider à sa sollicitation, on ne saurait oublier les règles élémentaires du Règlement sur la comptabilité des Communes en matière de crédits d’investissements, notamment son article 14 précisant que le préavis d’un crédit d’investissements doit indiquer sa durée d’amortissement. En l’occurrence, elle a été omise. Dès lors, pour éviter tout vice de forme, je vous propose de compléter le préavis sur ce point et suggère que l’on précise que les dépenses engagées sont amorties intégralement l’année suivant celle de la dépense. J’ose espérer que la Municipalité pourra se rallier à ce mode de faire qui, je crois, correspond à ses intentions.

Compte tenu de ce qui précède, je dépose un amendement – encore un! – au chiffre 2 des conclusions du préavis, qui devient:

Amendement

2. d’autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d’intérêt et d’amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, **leur amortissement intégral intervenant l’année qui suit la dépense.**

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Un crédit cadre pose toujours des questions, mais c’est un acte de confiance à l’égard de la Municipalité, confiance accordée chaque année en décembre, au profit des divers dicastères. Si Lausanne a pu recevoir sans trop de problèmes les grandes manifestations sportives pendant une quinzaine d’années, elle doit absolument se vendre désormais comme toute autre entreprise, faire du marketing pour promouvoir la ville et poser sa candidature pour des événements sportifs. Ce marketing a un coût. Par ce crédit cadre, il est possible, non pas de donner carte blanche à la Municipalité, mais de permettre au service concerné de réagir au quart de tour, si vous me permettez cette expression. Certaines Villes manifestant une telle agressivité pour obtenir des manifestations sportives, nous ne pouvons attendre le passage devant la Commission permanente des finances ou devant le plénum. Pour cette raison, le Parti socialiste vous engage à soutenir ce crédit cadre et appuiera aussi l’amendement de M. Venezia – là, je m’exprime en mon nom personnel – même si la Municipalité précise dans le préavis qu’elle donnera dans le rapport de gestion tout renseignement concernant les sommes engagées en cours d’année. Rien ne nous sera caché, on nous l’a précisé en commission. Merci de soutenir ce crédit cadre.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Le groupe POP et Gauche en mouvement a aussi des avis divergents sur ce préavis. Membre de la commission qui l’a étudié, j’avais soutenu ses conclusions. Néanmoins, des événements importants se sont produits entre-temps. En effet, le crédit de Fr. 250’000.– du préavis N° 239, *Sécurité à Lausanne*⁵, que l’on peut comparer à un crédit cadre, n’a pas été utilisé comme voté.

⁵BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 186 ss.

Nous avons donc perdu confiance en la Municipalité. Nous ne sommes plus prêts à signer un chèque en blanc. Pour cette raison, nous soutiendrons l'amendement de M. Ostermann. Nous souhaitons poser des limites un peu plus strictes.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Je dois avouer que je suis parfois stupéfait des arguments à géométrie variable qui nous sont servis. On est contre les crédits cadres, mais pour... On est pour le frein aux dépenses, mais quand même pas contre cette dépense... On doit faire notre travail de conseiller communal, mais aussi et d'abord faire confiance à la Municipalité. En l'occurrence, il me semble que le préavis fourni est extraordinairement « minçolet ». La commission a siégé – on nous le dit presque fièrement – le temps que dure un match de football, c'est-à-dire 90 minutes. Les notes de séance ont été remises en toute hâte. Tout cela pour une dépense énorme.

Si nous faisons notre travail de conseillers communaux, nous remarquerions qu'il y a deux dimensions dans ce préavis, que nous ferions bien de séparer. L'une concerne Lausanne, capitale de l'administration mondiale du sport, que nous pouvons parfaitement envisager de soutenir. L'autre, qui a d'ailleurs fait une grande part des discussions de la commission, est relative à l'argent consenti pour l'organisation de manifestations sportives de portée internationale. Je voudrais souligner ici, comme M. Ostermann, que le calendrier de celles-ci est connu longtemps à l'avance – les Jeux olympiques n'ont pas lieu de sept en quatorze, ni les Championnats du monde d'athlétisme, pour lesquels nous posons notre candidature en vain – et qu'elles peuvent donner lieu à une planification soignée, engendrant des propositions de candidature qui, si elles engagent des dépenses, peuvent passer par un préavis ou, au moins, par la Commission permanente des finances. Dans ce sens, je trouve qu'il est parfaitement justifié de soutenir, pour un certain montant – celui proposé par M. Ostermann – la partie du préavis concernant Lausanne, capitale administrative du sport mondial. En revanche, je crois que l'organisation de manifestations sportives d'envergure internationale doit donner lieu à une autre démarche.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Je vais tenter de répondre et d'apporter quelques précisions, ainsi que prendre position sur les trois amendements déposés. Remarque préliminaire: il est vrai que ce préavis est « minçolet ». Mais il faut considérer qu'il ne constitue qu'une application d'un des éléments du Plan directeur du sport. C'est dans ce dernier préavis que les objectifs sont définis⁶. Nous aurions peut-être dû en reprendre une ou deux pages pour les insérer là... Nous avons estimé que le document fondamental, même si vous en prenez chronologiquement acte ultérieurement, donnait toutes les explications nécessaires et précisait bien quels sont les buts poursuivis. J'insiste quand même sur un point: le crédit cadre n'est pas

un chèque en blanc. Il est vrai qu'il est une marque de confiance à l'égard de la Municipalité. Mais il implique – et c'est ainsi que la Municipalité le conçoit – un certain nombre de garanties et d'informations précises, qui devront vous permettre de réagir si, par hasard, vous estimiez que nous en faisons une mauvaise utilisation. Je précise tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'ouvrir un compte en blanc doublant en quelque sorte le budget. Pour chaque opération qui fera appel à ce crédit, il y aura décision de la Municipalité, avec ouverture d'un sous-compte. Et c'est seulement dans ce contexte que le crédit cadre pourra être exploité. Son utilisation sera clairement précisée dans le rapport de gestion. Concrètement, lorsqu'il ne mentionnera rien, cela voudra dire que nous n'avons pas dépensé un centime de ce crédit cadre. Ces garanties devraient rassurer ceux qui pourraient être inquiets quant à l'usage trop généreux que nous pourrions faire de ce compte.

Je commence par les amendements qui me paraissent judicieux et que vous pouvez suivre sans hésiter. Je reviendrai ensuite sur le problème de fond des manifestations sportives. La proposition d'une évaluation en troisième conclusion me paraît tout à fait sage. Nous avons l'intention de la faire, mais autant la mentionner clairement.

Concernant l'amortissement: c'est bien ainsi que nous le comprenons. Nous avons renoncé à vous proposer un amortissement sur une durée définie pour éviter de sous-amortir, ou de sur-amortir quand nous ne dépenserons rien. La formule de M. Venezia a le mérite de la clarté. C'est bien comme cela que nous l'entendions, mais autant ajouter la précision pour que les choses soient nettes.

J'en viens au troisième amendement, le premier chronologiquement déposé. Pour nous, les deux volets sont étroitement liés. Nous souhaitons promouvoir, défendre Lausanne, capitale olympique, capitale administrative du sport. Avec l'implication de faire venir à Lausanne des fédérations internationales ou des organismes qui, de par le monde, s'occupent du sport. Il est vraisemblable, par exemple, que nous obtiendrons le siège d'une très importante association de fabricants d'articles de sport. Pour nous, c'est très important, car ce secteur économique est en plein développement. Une partie de ses dirigeants étaient à Lausanne lors du World Sport Forum, dont les directions de Nike, Adidas, etc. Leur association mondiale pourrait avoir son siège à Lausanne. C'est un volet.

Mais nous estimons qu'il est tout aussi important de miser sur un deuxième volet, afin qu'il n'y ait pas seulement de l'administration sportive à Lausanne, mais aussi du sport-spectacle de différentes disciplines se traduisant par des Championnats d'Europe, du monde. Pas les Jeux olympiques, il n'en est pas question! Il n'est pas tout à fait vrai que leur programmation est si facile à prévoir. Ces championnats se déroulent effectivement toutes les années, voire tous les deux ans, avec des délais de décision propres à chacune des fédérations. Il est vain de déposer une candidature si la décision a déjà été prise d'attribuer une compétition

⁶Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002.

à un pays européen. Il peut aussi arriver, tout à coup, que ce qui paraissait sûr ne l'est plus. Je pense à un exemple qui sera demain dans la presse, celui d'une ville suisse candidate pour des championnats cyclistes qui, de manière assez inattendue, ont été attribués à Madrid... Nous avons une candidature en réserve, mais nous ne voulions pas la déposer si Küssnacht était choisie, parce qu'il semblait ridicule de penser qu'il pouvait y avoir, dans un délai rapproché – deux années de suite – une candidature suisse. En revanche, cette non-élection pose le problème en des termes différents. Pour aller jusqu'au bout de la démarche, il aurait fallu se décider rapidement. Je vous recommande de ne pas défaire le paquet qui vous est proposé, car il nous paraît au contraire très cohérent. Il comporte deux volets, que l'on ne peut dissocier quant aux procédures, parce qu'on aurait prétendument tout le temps de planifier et de vous demander les crédits nécessaires et parce qu'ils sont à nos yeux intrinsèquement liés, aussi importants l'un que l'autre. Je dirais qu'ils se complètent. Pour la population de la région, il est important que Lausanne ne soit pas seulement une capitale administrative du sport mondial, donc assez abstraite et de laquelle elle ne voit pas beaucoup les effets, mais aussi une capitale où s'organisent des spectacles sportifs. Nous ne parlons pas du volet «Sport pour tous», qui constitue un des éléments importants du Plan directeur du sport. Nous sommes bien, là, dans un volet très particulier, conjuguant deux éléments. C'est pour cela que je vous invite à accepter les deux amendements portant sur l'amortissement et la conclusion supplémentaire relative à l'évaluation économique. En revanche, je vous recommande de refuser la modification de la conclusion N° 1 et de maintenir le montant et les termes *lieu de manifestations sportives de portée internationale*.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – J'ai bien écouté les explications de M. Schilt, mais elles ne font que susciter en moi une question supplémentaire. Il s'agit d'une demande de crédit cadre de Fr. 1 million utilisé par tranches, chacune de quelques dizaines, voire de centaines de milliers de francs. Ces montants sont de l'ordre des crédits supplémentaires réclamés à longueur d'année à notre Conseil par la Municipalité, via la Commission permanente des finances. Jusqu'à Fr. 50'000.–, la compétence est déléguée à la Municipalité. Au-delà, la Commission permanente des finances se prononce expressément. Depuis tantôt neuf ans que je fais partie de cette dernière, je crois pouvoir affirmer que, sauf en pleines vacances estivales, les demandes de crédits supplémentaires sont traitées dans un délai de trois à six semaines. Je dis six semaines, parce que les explications fournies au premier tour sont parfois insatisfaisantes et requièrent un deuxième tour à la séance suivante, deux ou trois semaines plus tard. Six semaines donc, au maximum.

Ce qui m'amène à la question suivante: pourquoi la voie du crédit supplémentaire n'est-elle pas adéquate? J'imagine deux explications. L'une serait que six semaines, c'est trop long, ce qui me paraît peu vraisemblable du fait de la planification à long terme de ces grandes manifestations.

L'autre, qui me paraîtrait désolante et ne saurait s'expliquer, serait une certaine méfiance de la Municipalité à l'égard de la Commission permanente des finances... Municipalité qui dirait: «Cette Commission des finances, on n'est pas très sûr, elle renâcle un peu. Obtenons le crédit cadre à l'avance et nous serons plus tranquilles pour son exploitation...» Laquelle de ces deux explications est la bonne? Ou y en a-t-il une troisième qui m'échappe? Je remercie d'avance M. Schilt de sa réponse.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Ce n'est aucune des deux raisons données, mais une troisième, peut-être plus prosaïque. Il est très difficile de définir le montant au moment où l'on entreprend les démarches. Or, si l'on demande un crédit supplémentaire, qu'il soit de compétence déléguée ou non, il faut avoir déjà mené l'étude. Ce sont uniquement ces raisons pratiques – et non de méfiance – ou de délais, car les choses peuvent effectivement aller parfois très vite, qui sont décisives pour nous. Il est d'ailleurs plutôt paradoxal de dire qu'il faut agir autrement, car ce faisant, on ne change rien, en tout cas au-dessous de Fr. 50'000.–, puisque c'est de compétence déléguée et que la Municipalité peut décider seule. Quel serait donc l'avantage? Ce qui est clair, c'est qu'il est difficile de déterminer le montant. J'ai cité quelques exemples. Il y en a eu un très gros de Fr. 250'000.–, mais ils se situent plus fréquemment entre Fr. 30'000.– et Fr. 70'000.–. Il faut savoir si l'on franchit la limite ou pas. Je ne voudrais pas que l'on nous dise ensuite: «Vous avez mis Fr. 40'000.–, puis Fr. 30'000.–. Vous exploitez la technique du salami. Vous n'êtes pas honnêtes. On se méfie de vous...» Lorsque la Municipalité prend la décision d'être candidat, elle ne peut pas déterminer à coup sûr le montant, notamment s'il se situera au-dessous de Fr. 50'000.– ou au-delà de cette somme. Ce qui n'est pas toujours le cas, car il est arrivé que l'on ne dépense que Fr. 10'000.–. Tout dépend de l'importance de la manifestation, du lieu où se situe la présentation – à Genève, c'est un peu plus facile qu'à Cancun – pour prendre des exemples récents ou futurs. Tout cela fait que je crois véritablement que c'est la meilleure solution. J'insiste encore: il n'y a pas de méfiance à l'égard de la Commission permanente des finances. J'espère que ses membres n'éprouvent pas non plus de méfiance à l'égard de la Municipalité...

M. Marc Vuilleumier (POP): – J'aurais un petit souhait quant à la procédure. Il y a trois amendements et j'aimerais que celui de M. Ostermann soit scindé en deux, que l'on dissocie d'une part, la modification du texte et, de l'autre, la diminution du montant. Car avec mes collègues et après discussion, nous serions assez enclins à soutenir l'amendement relatif au montant, mais moins celui de la modification du texte.

La présidente: – M. Ostermann pense-t-il faire ainsi? Il accepte, merci. Pas d'autre intervention? M. le rapporteur nous communique une brève remarque avant de nous donner les déterminations de la commission.

M. Jacques Pernet (Rad.), rapporteur: – Concernant l'amendement de M. Ostermann, je voudrais donner une explication. Je déclare mes intérêts passés: à l'époque, j'étais membre du Comité de direction de Lausanne Tourisme. Je ne le suis plus depuis le mois de mai. Lorsqu'il s'agit de présenter une candidature à l'organisation d'un championnat, vous dites qu'on le sait à l'avance, c'est vrai. Mais les dossiers doivent fort souvent se préparer très rapidement. Les soumettre au débat politique serait fatalement les condamner à ne pouvoir être remis dans les délais prescrits. Je vous cite l'exemple des Championnats d'Europe de patinage artistique, qui ont eu lieu à Lausanne en 2001. Ils étaient prévus dans une autre ville qui, pour des raisons x ou y, n'était pas en mesure de les accueillir. Lorsque l'organisateur s'en est rendu compte, il a dû trouver rapidement une solution de rechange. Lausanne a élaboré son dossier en quelques jours. On ne parle même plus de trois à six semaines...

C'est par 6 oui, 0 non et 2 abstentions que les huit commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis N° 2002/23.

La présidente: – Nous votons la conclusion N° 1 en prenant le premier amendement de M. Ostermann, de supprimer Fr. 500'000.– au montant d'un million, c'est-à-dire:

Amendement

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit cadre, un crédit d'investissements du patrimoine administratif de **Fr. 500'000.–** destiné à défendre et à promouvoir Lausanne (...).

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Une vingtaine. Celles et ceux que le refusent? Un plus grand nombre de non. Abstentions? 8. Vous avez refusé ce premier amendement.

Je vous propose le deuxième, toujours à la conclusion N° 1:

Amendement

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit cadre, un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial **(la fin de la phrase étant supprimée).**

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. A peu près la même proportion qu'avant. Celles et ceux que le refusent? Beaucoup plus grand nombre de non. Abstentions? 9. Vous avez refusé les deux volets de cet amendement.

Nous votons la conclusion N° 1 telle que proposée par la Municipalité.

Celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux que la refusent? 12. Abstentions? 4.

Conclusion N° 2, nous avons l'amendement de M. Venezia, qui vous propose d'ajouter au texte de la Municipalité:

Amendement

2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, **leur amortissement intégral intervenant l'année qui suit la dépense.**

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux que le refusent? Personne. Abstentions? 7. Vous avez accepté cette deuxième conclusion amendée.

Je vous propose l'amendement de M^{me} Maier, qui serait une conclusion 3 à ajouter:

Amendement

3. de demander à la Municipalité d'effectuer une évaluation économique, une fois ce crédit dépensé, afin de mesurer la rentabilité de cet investissement pour la Ville et pour l'économie lausannoise dans son ensemble.

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux que le refusent? Une quinzaine. Abstentions? Une dizaine.

Nous allons voter sur l'ensemble des conclusions amendées de ce préavis.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux que les refusent? Une dizaine. Abstentions? Une dizaine également.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2002/23 de la Municipalité, du 23 mai 2002;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit cadre, un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– destiné à défendre et à promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, leur amortissement intégral intervenant l'année qui suit la dépense;
3. de demander à la Municipalité d'effectuer une évaluation économique, une fois ce crédit dépensé, afin de mesurer la rentabilité de cet investissement pour la Ville et pour l'économie lausannoise dans son ensemble.

Pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud concernant les arrestations de sans-papiers⁷

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique.

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – La Commission permanente des pétitions a examiné, lors de sa séance du 3 juin 2002, la pétition déposée par le collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud. Elle a siégé dans sa composition habituelle, sous la présidence de M. Paul-Louis Christe, vice-président, M^{me} Diane Gilliard étant excusée.

L'Administration communale était représentée par M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, le capitaine François Bezençon, chef de la Police judiciaire, et M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal, qui a rédigé les notes de séance, ce dont je le remercie.

Le collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud a envoyé une pétition au Grand Conseil intitulée: «Arrêt de tous les renvois, des contrôles et arrestations policières visant les sans-papiers – pour une régularisation collective des sans-papiers et une législation contre les discriminations.»

Le collectif adresse également une pétition à la Commune de Lausanne, car il estime que les arrestations aux faciès sont monnaie courante, suivies d'amendes et d'ordres d'expulsion. Compte tenu des questions actuellement à l'étude par les Autorités cantonales, le collectif demande que la Commune de Lausanne donne l'ordre à ses forces de police de cesser immédiatement tout contrôle ou toute arrestation de personnes sur la seule base de leur apparence physique et en dehors de toute commission d'un délit grave.

M^{me} Cohen-Dumani précise d'emblée que Lausanne n'a jamais connu d'arrestations policières telles qu'elles sont décrites dans la pétition. Par ailleurs, il convient de constater que la plus grande partie de la pétition concerne la Confédération et le Canton. Le seul élément relevant de la compétence communale est l'implication de la police. La Ville a donc une marge de manœuvre très limitée dans le domaine des sans-papiers.

Le capitaine Bezençon ajoute que la police n'est que le premier maillon d'une chaîne qui remonte jusqu'à Berne. L'identification des personnes est un moyen de garantir un certain niveau de sécurité publique qui obéit à des principes fixés par la jurisprudence du Tribunal fédéral. Ainsi, l'identification peut se faire:

- lorsque la personne ressemble à une personne recherchée;
- lorsque la personne a un comportement suspect;
- lorsque la personne se trouve près d'un lieu où un délit vient d'être commis;
- lorsque la personne se trouve en présence d'autres personnes suspectes.

Le capitaine Bezençon assure que le but de la police n'est pas de créer un climat d'insécurité parmi les sans-papiers. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2002, 208 personnes ont été identifiées en respectant les principes énoncés par le Tribunal fédéral.

La porte-parole du collectif de soutien aux sans-papiers explique que la même pétition a été envoyée à d'autres Communes de la région. Elle se dit inquiète du fait que des personnes puissent être contrôlées par la police du simple fait de leur apparence. Le but de la pétition consiste à éviter que des clandestins soient arrêtés et expulsés alors que les Chambres fédérales débattent du problème.

Un représentant des sans-papiers cite l'exemple de pères de famille qui ont été expulsés alors que leur famille demeure en Suisse. Il appelle de ses vœux un arrêt des renvois.

M^{me} Cohen-Dumani précise que les expulsions ne sont pas ordonnées par la Ville mais par la Confédération ou le Canton. Si elle convient que le fait d'expulser un clandestin sans lui permettre d'avertir sa famille est inhumain, elle souligne que cette question n'est pas du ressort de la police.

Le capitaine Bezençon ajoute que les personnes interpellées frappées d'expulsion par le Service cantonal de la population et des migrations ne sont pas renvoyées sans que les proches n'aient été préalablement avertis. Il affirme par ailleurs que la police lausannoise ne s'est jamais montrée agressive.

M^{me} Cohen-Dumani rappelle que les écoles lausannoises accueillent des enfants clandestins, car l'on part du principe que les enfants n'y peuvent rien et qu'il convient de leur donner une instruction.

Le représentant des sans-papiers explique qu'il travaille à Lausanne et paie des impôts dans cette ville. En tant que sans-papiers, il risque cependant l'expulsion à tout moment.

Deux commissaires estiment qu'il ne faut pas empêcher la police de faire son travail. Ils relèvent en outre que le problème soulevé dans la pétition échappe à la compétence communale. Ils se prononceront dès lors pour le classement de la pétition.

D'autres commissaires pensent que la question est suffisamment importante pour que la Municipalité rédige une communication à l'intention du Conseil communal.

⁷BCC 2001, T. II (N° 13/I), p. 286.

Par 4 voix contre 3, en faveur du classement, et 1 abstention, la Commission permanente des pétitions vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication en vertu de l'article 65, litt. b), du RCCL.

La présidente: – Monsieur le rapporteur, je crois que vous avez une modification à apporter à votre rapport.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – Oui, Madame la Présidente. Une petite modification dans le rapport. Le chiffre de 208 personnes est mentionné à propos des interpellations. En réalité, il s'agit de 39 personnes. Veuillez donc remplacer 208 par 39. En effet, seules 39, soit 18,75% de toutes les interpellations, sont basées sur l'application des principes énoncés par le Tribunal fédéral. Les autres cas, soit 81,25%, concernent des interpellations dues à des causes tierces, telles que flagrants délits ou infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants.

La présidente: – Voulez-vous nous communiquer les déterminations de la Commission ?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – La Commission permanente des pétitions a voté par 4 voix contre 3 – en faveur du classement – et 1 abstention, le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 65, litt. b) du RCCL.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Bernard Zahnd (Rad.): – De l'avis du groupe radical, les pétitionnaires se trompent de cible. Je cite: *En vertu de l'article 15 du Règlement d'application de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers – L'obligation de renseigner: les autorités de police et les autorités judiciaires – à Lausanne, seules les autorités de police – sont tenues de signaler à la Police cantonale des étrangers les faits qui paraissent rendre indésirable ou contraire aux prescriptions de police la présence d'un étranger en Suisse.* Je tire cette citation des directives de l'Office fédéral des étrangers aux Autorités cantonales. C'est un gros classeur contenant toute une série de dispositions précisant comment pratiquer. C'est en fonction de ces directives que se pratiquent les identifications de personnes, telles que relatées dans le rapport, selon les indications du capitaine Bezençon et les principes fondés sur la jurisprudence du Tribunal fédéral. Autre élément à prendre également en considération: la Loi fédérale sur les mesures de contrainte, entrée en vigueur au début de 1995. Je cite les directives: *Pour assurer l'exécution du renvoi des étrangers sans autorisation de séjour ou d'établissement – les sans-papiers – qui entraîne une détention possible, une détention administrative, dont le régime doit être conçu en conséquence, selon les dispositions de l'arrêté du TF cité...* Autre élément de la Loi fédérale sur les mesures de contrainte: *L'étranger se trouvant en Suisse sans auto-*

risation de séjour ou d'établissement peut être limité dans sa liberté de mouvement s'il trouble ou menace la sécurité et l'ordre publics. Assignation d'un lieu de séjour et interdiction de pénétrer dans une région déterminée. Telles sont toujours les directives de l'Office fédéral.

La pétition adressée au Grand Conseil parle de *l'arrêt de tous les renvois, du contrôle policier et des arrestations visant les sans-papiers, pour une régularisation collective des sans-papiers et une législation contre les discriminations.* Or, les renvois de sans-papiers sont de compétence du Canton ou de la Confédération. Le problème de la régularisation collective également. Une législation contre la discrimination serait de compétence fédérale, voire cantonale. Les contrôles sont la mission de la police, dans le respect des principes posés par la jurisprudence du TF. Les arrestations peuvent survenir en cas de flagrant délit. La seule compétence municipale réside dans les contrôles basés sur la Loi fédérale sur les mesures de contrainte et sur les directives de l'Office fédéral des étrangers.

Il paraît donc inéluctable que la Municipalité ne saurait intervenir, à l'exception des contrôles et des arrestations en cas de flagrant délit. Seul un classement de cette pétition s'impose, les compétences communales n'entrant pas en ligne de compte. On ne peut dès lors miser sur elles pour renvoyer ou régulariser des sans-papiers, voire introduire une législation contre les discriminations. Le groupe radical vous propose donc le classement pur et simple de la pétition.

M. Maurice Calame (Lib.): – Je vais m'exprimer dans le même sens que M. Zahnd. La pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud demande au Canton et à la Commune trois choses, que je vais commenter successivement.

Premièrement: l'arrêt de tous les renvois des sans-papiers. Cela est affaire de politique cantonale et fédérale. Elle ne concerne pas la Commune.

Deuxièmement: suspendre immédiatement tous contrôles préventifs visant les sans-papiers. Une telle mesure serait à la fois inopportune et inapplicable. Inopportune, car il serait de notoriété publique qu'à Lausanne, il n'y a pas de contrôle. La ville deviendrait, pour les sans-papiers d'ici et d'ailleurs, ainsi que pour toutes sortes de gens peu recommandables, un sanctuaire exerçant tel un aimant un pouvoir d'attraction irrésistible. L'affaire prendrait rapidement des proportions non maîtrisables, sans parler du fait que Lausanne s'attirerait, à juste titre, le reproche de défier la politique gouvernementale en ce domaine. Une telle mesure serait inapplicable également, car elle priverait la police d'un moyen d'action essentiel, dont le but est d'assurer un certain niveau – le plus élevé possible – de sécurité publique. Quelle serait, en effet, l'efficacité de la police si elle devait toujours attendre qu'un délit soit commis pour intervenir? Ne versons pas dans l'angélisme naïf en un temps où la population a l'impression que l'ordre public se

dégrade. N'enlevons pas à la police ses moyens d'agir, même si cela doit conduire, de temps en temps, au hasard d'un contrôle d'identité, à démasquer une personne sans papiers. Il me semble qu'en ce domaine, ne pas en faire assez pourrait être pire qu'en faire trop.

Troisièmement: cesser les arrestations au faciès, sur la base de la seule apparence physique. Est-ce à dire qu'il ne deviendrait possible d'interpeller en ville que les gens au teint clair et en complet-veston? Je plaisante, bien sûr. Mais il doit être possible de contrôler toute personne suspecte, quelles que soient son apparence et sa couleur de peau. Le rapport de la Commission énumère les critères fixés par la jurisprudence fédérale, devant être respectés pour procéder à l'identification d'un individu, et qui sont ceux qu'applique la police lausannoise. L'apparence physique n'y figure pas. Le racisme, s'il existe, n'est pas le fait de la police en tant qu'institution, mais peut-être de l'un ou l'autre policier. Dans un tel cas, c'est au niveau des individus qu'il conviendrait de prendre des mesures.

Cette brève analyse fait clairement ressortir que pour l'essentiel, cette pétition ne concerne pas la Ville de Lausanne. Pour le reste, elle est inopportune et inapplicable. Elle relève plutôt du procès d'intention. Si vous transmettez cette pétition à la Municipalité, elle ne pourra que répéter les arguments que je viens de développer. Par souci d'efficacité, je vous recommande donc de la classer.

M. Béat Sutter (Hors parti): – Le collectif de soutien aux sans-papiers reproche à notre police de procéder à des identifications et à des arrestations abusives. Ce qui ne correspond pas, bien entendu, à la réalité. Elle demande à la Municipalité qu'elle lui donne l'ordre de cesser immédiatement tout contrôle et toute arrestation de personnes sur la seule base de leur apparence physique. A ce sujet, permettez-moi de vous donner quelques précisions.

Premièrement, le but des identifications de police n'est pas de créer un climat d'insécurité parmi les sans-papiers. Elles se font toujours en respectant les principes énoncés par le Tribunal fédéral.

Deuxièmement, la police lausannoise ne mène pas une politique agressive à l'égard des sans-papiers.

Troisièmement, les expulsions et renvois de personnes sans papiers se font seulement en application des décisions de la Confédération et du Canton.

Tout individu – et non seulement les sans-papiers – rôdant la nuit et ayant un comportement suspect ou inapproprié court le risque de subir un contrôle de police. Je précise que de telles identifications se font souvent sur requêtes de la population. Il serait illégal de demander à la police de ne plus faire son travail d'identification, car il s'agit d'un moyen de garantir un certain niveau de sécurité publique. A part quelques très jeunes agents, les policiers sont en général des gens d'expérience. Avant d'identifier un indi-

vidu suspect, ils l'observent. J'estime que notre police ne peut être accusée de faire la chasse aux clandestins.

Pour conclure, je le répète: la pétition touche des domaines de compétence de la Confédération et du Canton, c'est-à-dire du Service de la population et des migrations. Elle est irréaliste et contraire à la loi. De ce fait, la minorité de la Commission vous conseille de la classer.

M. Nelson Serathiuk (Soc.): – Je vois que l'on aborde plutôt cette pétition par les aspects répressifs. Je déclare mes intérêts: je suis membre actif du collectif vaudois de soutien aux sans-papiers. Professionnellement, je suis mandaté afin de traiter les déboutés d'asile, des exilés et des sans-papiers, pour le Centre social protestant dans le canton de Vaud. Cette pétition a également été adressée à d'autres Communes de l'agglomération lausannoise, Pully, Renens, comme au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Vous n'ignorez pas et peut-être avez-vous lu – dans le *Journal d'Amnesty International* en 1999 – l'article de M. Vincent Bourquin (qui écrit aujourd'hui dans *24 heures*), citant les 6000 personnes sans papiers vivant et travaillant dans l'agglomération lausannoise.

Forum suisse pour l'étude de l'immigration: l'année passée, M. Piguet a publié une recherche faite auprès de centaines d'entreprises suisses. Plus de 500 questionnaires ont été retournés. Le nombre de travailleurs sans papiers dans notre pays est estimé à 180'000, sans compter leurs familles.

Dans la commune de Lausanne, nous avons à l'école obligatoire 300 élèves sans papiers, sans tenir compte des élèves des écoles privées, ou qui se débrouillent comme ils peuvent, parce qu'ils n'ont pas accès, à la fin de l'école obligatoire, à l'apprentissage, aux écoles de métiers, au Gymnase. Derrière ces 300 enfants, il doit y avoir 300 couples de sans-papiers vivant et travaillant souvent dans notre commune, dans le secteur de l'hôtellerie, entre autres. Lausanne est très touristique. On y recense beaucoup d'hôtels, de restaurants, de secteurs de services, de nettoyage, qui sont sous-traités même par des services de l'Etat et des Communes. Des centaines et des centaines de travailleurs partent le matin la peur au ventre, des enfants vont ou quittent l'école la peur au ventre, se tiennent cachés derrière les arrêts de bus en attendant leur mère qui finit le repassage ou le nettoyage chez Madame... Ces enfants vivent dans la terreur. Certains ont été contrôlés par la police, à Lausanne et dans les environs.

Nous avons aussi le cas de répressions policières intervenues à minuit, chez des femmes avec des enfants en bas âge, des bébés de dix jours. Si le collectif demande l'arrêt des renvois, contrôles et expulsions au faciès, c'est parce qu'ils existent. Je reçois beaucoup de témoignages. Le collectif de soutien des sans-papiers prépare actuellement un ouvrage sur ce sujet.

Venons-en à la pétition. Nous concerne-t-elle ou pas? On parle de Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des

étrangers, de mesures de contrainte, on dit que la police municipale doit faire son travail. Je ne suis pas contre le fait qu'elle fasse son travail, prévienne la criminalité, procède à des contrôles de routine, mais elle devrait aussi se préoccuper de ces travailleurs occupés dans notre commune et contribuant à notre essor économique. J'ai déjà eu l'occasion d'interpeller la Municipalité à propos du mouvement des ex-saisonniers de l'ex-Yougoslavie, alors que des dizaines de Kosovars travaillaient dans nos restaurants...

La présidente: – S'il vous plaît, Monsieur Serathiuk, veuillez vous en tenir à l'essentiel. Vous avez dit vouloir cerner l'essentiel de l'objet, alors, faites-le!

M. Nelson Serathiuk (Soc.): – Oui, j'essaie de cerner l'essentiel du sujet, qui est hautement politique. Je demande le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Mais je demande aussi que l'on veille à la situation des parents des enfants sans papiers scolarisés dans notre commune. On ne peut pas continuer ainsi. M^{me} Cohen-Dumani rappelle que les écoles lausannoises accueillent des enfants clandestins, car l'on part du principe que les enfants n'y peuvent rien, qu'il convient de leur donner une instruction. Mais quelle instruction est-on en train de donner à ces enfants qui ont la peur au ventre et développent des maladies, des stress, etc., tout en sachant que leurs parents travaillent pour notre économie dans des hôtels, des restaurants, des entreprises de notre commune? Il faut aller plus loin, cesser d'être hypocrites. Je demande à la Municipalité d'interpeller le Conseil d'Etat pour savoir ce qu'il veut faire à propos des quelque 18'000 sans-papiers résidant dans notre canton. Que compte-t-on faire lorsqu'un père de famille est arrêté par la gendarmerie vaudoise (...*brouhaha et commentaires dans la salle...*) en laissant un enfant tout seul à l'école...

La présidente: – Monsieur Serathiuk, j'ai une motion d'ordre. Quelle est la motion d'ordre de M. Martin? (*Commentaires dans la salle... M. Martin: «Qu'il arrête!»... Rires.*) Ah! merci!

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Cette pétition m'inspire une certaine gêne, car nous venons d'apprendre ce matin, par la bouche du conseiller d'Etat Chiffelle, que 92% des requérants d'asile résidant dans le canton ne posaient pas de problèmes particuliers. Je suis déjà heureux que parmi des personnes provenant de pays en guerre – civile ou entre nations – qui pour beaucoup sont nées, ont grandi, vivent dans une logique de guerre et se retrouvent dans un pays où coulent apparemment le lait et le miel, il n'y en ait que 8% posant problème au niveau de la sécurité. Car le changement et le choc culturel sont considérables. Alors, si nous apprenions tout à coup que nous devions subir les affres du gang des Bavarois se déplaçant en culotte courte et chapeau à plumet, forcément que nous multiplierions les contrôles d'identité au faciès, c'est bien évident! Je crois qu'il ne faut pas tomber dans une chasse aux sorcières. Les réponses du conseiller d'Etat, ce matin, confirment que la situation est maîtrisée. Je ne crois pas qu'il y ait d'excès

policiers. Il me semble que classer cette pétition apaiserait les esprits, en se félicitant d'avoir 92% d'étrangers, ayant vécu les situations connues, qui ne posent pas problème et tentent honnêtement de s'adapter chez nous.

M^{me} Diane Gilliard (POP): – Il est évident que je vais inciter vivement les membres du Conseil à refuser le classement de la pétition et demander à la Municipalité de faire une étude et une communication. Auparavant, je voudrais dire que la police de Lausanne se comporte de manière tout à fait honorable avec les sans-papiers. J'ai même vu des personnes interpellées, pour une raison ou une autre, relâchées deux heures après, alors que la police savait qu'elles étaient sans papiers. Elle leur demandait simplement de quitter la Suisse, ou Lausanne, mais sans sévérité.

Classer la pétition serait faire comme si le problème n'existait pas. Or, il existe. Sans reprendre la totalité des arguments de M. Serathiuk, je rappelle que Lausanne accueille ces enfants, pousse des directions de la Commune – la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et celle des écoles, entre autres – à rechercher, à étudier, à enquêter sur la situation des sans-papiers. Renvoyer la pétition, c'est dire à la Municipalité de continuer à s'occuper de cette question comme elle le fait déjà, parce que le problème est là. Il ne s'agit pas de stigmatiser l'attitude de la police, ce n'est pas du tout dans ce sens que je le dis, mais c'est la prise en compte d'un phénomène qui existe et qui, malgré toutes les gesticulations et les envolées, continuera d'exister. Car tout, dans la politique fédérale et dans l'application qu'en fait le Canton, est fait pour favoriser l'immigration clandestine. C'est normal, puisqu'on a besoin, ici ou là, de ces gens. Mais, dans le même temps, on ne leur donne pas de papiers. Pour la Municipalité, faire une étude et une communication au Conseil sur la situation dans la ville, c'est aussi une manière de reconnaître que le problème existe et poursuivre dans l'attitude généreuse et sociale qu'elle a eue jusqu'ici.

La présidente: – Je crois que nous sommes arrivés au terme de la discussion. Je donne la parole à M^{me} la directrice.

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Comme l'ont relevé les divers intervenants, cette pétition s'adresse finalement au Grand Conseil. Les pétitionnaires souhaitaient engager un débat au Grand Conseil. Il a eu lieu. Tout d'abord, par une pétition du même style adressée au Grand Conseil et, ce matin, par un rapport concernant plusieurs motions de députés sur le problème de l'asile. Beaucoup de questions ont reçu réponse.

Concernant le rôle de la Municipalité, largement débattu dans le cadre de cette discussion, la question du contrôle systématique et des arrestations des sans-papiers relève du fantasme. Nous l'avons dit en Commission. On n'a jamais procédé à de telles arrestations en ville de Lausanne, jamais effectué des contrôles systématiques. Il est bien entendu que s'il y a flagrant délit, il est normal, souhaitable et impératif d'intervenir. Il n'est dans l'intérêt de personne

de ne pas le faire. Il s'agit véritablement d'une question de sécurité.

Concernant les clandestins: il est vrai que j'ai soulevé ce problème il y a environ trois ans, alors que j'étais à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. De même, lors d'une discussion entre le chef de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et les représentants du département. Car le département encourage une drôle d'attitude: d'un côté, on nous dit de scolariser les enfants clandestins – et nous le faisons – et de l'autre, on poursuit les personnes qui n'ont pas de permis de travail. Il fallait vraiment, à un moment donné, demander au Conseil d'Etat d'aborder de front ce problème des clandestins. Nous réitérerons cette demande lors de la rencontre annuelle du Conseil d'Etat et de la Ville agendée pour demain. Dans le cadre de la Municipalité et de la Sécurité sociale et de l'Environnement, un groupe de travail a été constitué pour étudier le problème des clandestins. Un rapport envisageant la problématique dans son ensemble sera fait à la Municipalité. Cela ne concerne donc pas uniquement la police, mais toute la Municipalité. C'est un problème sur lequel nous devons travailler et nous engager.

Pour conclure, certains d'entre vous vont tout à l'heure décider de soutenir la pétition pour étude et communication, d'autres qu'il ne vaut pas la peine de le faire, les compétences municipales étant extrêmement limitées en la matière. Pour ce qui nous concerne, nous avons pris le problème en main et je dirai que si le Conseil décide le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, on ne pourra pas vous dire autre chose que ce qui vous a été dit précédemment et aujourd'hui. Je considère que nous avons suffisamment débattu et fourni d'arguments pour qu'il ne soit pas nécessaire de transmettre cette pétition à la Municipalité.

La présidente: – M. Payot. Dernier intervenant!

M. Pierre Payot (POP): – Lorsque M^{me} la directrice de la Sécurité publique dit qu'il n'y a jamais eu d'interpellations sur la base du faciès, je crois qu'un correctif s'impose. Il n'y a pas eu d'interpellations depuis le dépôt de la pétition, mais auparavant il y en a eu. J'ai des témoignages de Suisses, qui ont des gueules de métèques pour certains (...rires...) et qui ont été interpellés. Je ne sais pas si vous avez vu l'excellent film *117 Police-secours* qui est bien fait et présente la police lausannoise sous un aspect sympathique, dans lequel un policier disait: «Moi, j'aime pas les blacks!», et ajoutait: «Du reste, ils ne sont même pas de Lausanne, ils viennent de Suisse allemande!» C'est dire qu'il y a un problème et que la Municipalité pourrait nous préciser les directives données aux policiers en matière d'interpellations. Ce qui justifie le renvoi de la pétition pour étude et communication.

La présidente: – Je vous propose la démarche suivante: nous allons voter en deux temps. D'abord, pour la prise en

considération de la pétition ou pour le classement pur et simple. Si la prise en considération prend le dessus, nous voterons ensuite le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis ou pour étude et communication.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la pétition sont priés de lever la main... Veuillez compter. Celles et ceux qui sont en faveur du classement pur et simple de la pétition sont priés de lever la main. Abstentions? Par 40 voix pour la prise en considération, 37 pour le classement pur et simple, 1 abstention, vous avez accepté la prise en considération de la pétition.

Nous votons le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. (*Commentaires dans la salle.*) Ou, je l'ai dit tout à l'heure, pour étude et communication. Personne pour étude et rapport? Celles et ceux qui sont pour étude et communication? Il est évident que vous êtes en grande majorité pour cette option. Abstentions? Toujours une.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud concernant les arrestations de sans-papiers;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

Organisation de la séance (II)

La présidente: – Mesdames et Messieurs, il est déjà 21 h 10. Nous allons prendre toutes les interpellations urgentes. Si le temps nous le permet, nous reviendrons à l'ordre du jour. J'appelle à la tribune M. Hubler.

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts: «La police confie des tâches au secteur privé: ou quand un Exécutif outrepassé les décisions d'un Législatif»⁸

Développement

M. Alain Hubler (POP): – Le 3 septembre dernier, un communiqué de presse de la Police communale de la Ville de Lausanne nous annonçait qu'à dater du jour même le Corps de police déléguerait de nouvelles tâches aux

⁸BCC 2002, T. II (N° 13), p. 298.

entreprises de sécurité privées. Dans le détail, il s'agit de la sous-traitance:

- du ramassage des fiches d'hôtel et de la distribution du courrier à une première entreprise de sécurité privée;
- de la régulation du trafic à la rue Centrale à une seconde entreprise.

La Police de Lausanne justifie cette démarche en précisant que le Conseil communal a voté des crédits dans le cadre du préavis N° 239 qui porte sur la sécurité à Lausanne. Ces crédits permettent au Corps de police d'engager du personnel civil et de confier certains travaux à des entreprises de sécurité.

En réalité, les opérations de sous-traitance engagées par la Direction de police de la Commune de Lausanne outrepassent gravement les intentions du préavis N° 239 sur la sécurité à Lausanne. Rappelons les conclusions de ce dernier; il s'agit:

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de sécurité publique;
8. d'allouer à la Municipalité pour 2002 un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 250'000.– (prestations effectuées par des tiers).

Au niveau des intentions, le corps du préavis nous précise clairement sous point 8, *Les besoins en ressources stratégiques*, qu'il s'agit:

- **d'engager du personnel civil pour reprendre certaines tâches administratives accomplies par des policiers**, comme la rédaction de documents ou la notification de commandements de payer;
- de disposer d'un montant cadre annuel permettant **d'engager des moyens extérieurs ponctuellement** pour prendre en charge des tâches simples actuellement exécutées par des policiers (ex.: plantons de circulation pour des grandes manifestations culturelles ou sportives).

Or, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec deux entreprises de sécurité privées dont l'une assure une mission régulière, et non ponctuelle, et l'autre des tâches administratives qui auraient dû être confiées à des employés communaux!

Cette décision est inadmissible, car, nous le constatons, elle outrepassa gravement les intentions du préavis N° 239 tel que voté par le Conseil communal.

Cette véritable dérive nous amène à poser deux questions à la Municipalité:

1. Comment la Municipalité peut-elle expliquer un tel dérapage?
2. Que compte faire la Municipalité pour respecter les intentions du préavis N° 239?

La présidente: – Nous avons reçu une deuxième interpellation urgente traitant du même sujet. M. Junod va la lire et M^{me} la directrice pourra répondre aux deux en même temps.

Interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts: «La sécurité publique est-elle encore une tâche communale?»⁹

Développement

M. Grégoire Junod (Soc.): – La Municipalité de Lausanne a – à de multiples reprises – marqué son attachement au service public. Résistant à la mode du «moins d'Etat» qui a gagné de nombreuses collectivités publiques helvétiques tant au niveau fédéral, cantonal que local, la Ville de Lausanne a au contraire mené une politique visant à défendre, à développer le service public, dans le but premier d'offrir aux habitants des prestations de qualité répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Cet effort constant a été visible dans de très nombreux secteurs: la politique de la petite enfance, la politique sociale, la culture ou encore le logement et l'énergie. Dans tous ces domaines, les prestations ont été améliorées et étendues. Parallèlement, la Municipalité s'est fait un point d'honneur d'offrir au personnel communal de bonnes conditions de travail – garantie indispensable pour assurer des prestations de qualité. C'est ainsi qu'une grande partie du personnel auxiliaire de la Ville de Lausanne a été mensualisé au cours de ces dernières années, en particulier au cours de la précédente législature.

Le groupe socialiste a toujours encouragé et soutenu cette politique; il continuera à la faire à l'avenir, convaincu que le développement des prestations de service public est une réponse adéquate aux besoins de la population.

En matière de sécurité publique, le groupe socialiste suit la même politique. C'est ainsi qu'il a toujours plaidé pour la mise en place d'une police de proximité bénéficiant de moyens suffisants pour assurer la sécurité de la population. Au début de cette année, le groupe socialiste a donc très logiquement voté le préavis N° 239 préparé par Bernard Métraux, visant notamment à renforcer les moyens de la police lausannoise, à développer les collaborations avec d'autres intervenants, en particulier dans le domaine social et à doter la Ville de Lausanne d'un observatoire de la sécurité, susceptible de permettre une analyse globale des problèmes d'insécurité.

Le groupe socialiste a dès lors été très surpris d'apprendre par la presse le 4 septembre dernier que la Direction de police délèguait à des privés l'exercice de certaines tâches. Dans une interview à *24 heures*, publiée le 4 septembre, la directrice de la Sécurité publique explique que ces mesures

⁹BCC 2002, T. II (N° 13), p. 298.

s'inscrivent «dans la ligne du préavis sur la sécurité qui a été approuvé par le Conseil communal» et qu'il s'agit de tâches plutôt administratives, terme pour le moins étonnant pour qualifier le règlement de la circulation qui n'est pas à proprement parler une activité administrative.

Pour éviter tout malentendu, il est sans doute utile de rappeler les éléments sur lesquels a voté le Conseil communal en février dernier. Concernant la délégation des tâches, le préavis N° 239 contenait deux volets :

- en premier lieu l'engagement de «personnel civil pour reprendre certaines tâches accomplies par des policiers, par exemple dans le soutien administratif (ex. : rédaction de documents, notification de commandements de payer, cette dernière activité générant à elle seule quelque 30'000 heures de travail par année)»;
- et en second lieu la mise à disposition d'un montant cadre annuel de Fr. 250'000.– permettant «d'engager des moyens extérieurs, ponctuellement pour prendre en charge des tâches simples actuellement exécutées par des policiers (ex. : plantons de circulation pour des grandes manifestations culturelles ou sportives)».

Ces deux mesures, pour lesquelles le Conseil communal a débloqué les crédits nécessaires, sont sans aucun doute pertinentes. Qui pourrait en effet contester que la Ville décharge les policiers de tâches administratives et accepte, ponctuellement, l'appui de ressources extérieures, s'évitant ainsi de devoir mobiliser une large partie du Corps de police pour l'encadrement de grandes manifestations sportives ou culturelles ?

Cela dit, le recours à des sociétés privées pour régler la circulation à la rue Centrale n'est conforme ni à la forme ni à l'esprit du préavis N° 239. En effet, la réglementation de la circulation n'a rien à voir avec une tâche administrative, pas plus qu'avec un événement ponctuel. On peut dès lors se poser de sérieuses questions sur la démarche engagée par la Direction de police ainsi que sur sa finalité. Dans son interview à *24 heures*, M^{me} Cohen-Dumani parle «d'essai» et de «phase provisoire». Faut-il donc penser que cette *expérience* pourrait être appelée à se généraliser ?

La sécurité est par définition une tâche qui incombe aux pouvoirs publics. Elle ne saurait donc en aucun cas être déléguée à des entreprises privées, sauf à courir le risque de dérives qui pourraient être considérables. Le groupe socialiste est très attaché à ce principe et ne saurait dès lors cautionner une démarche qui viserait à privatiser par la bande certaines tâches aujourd'hui assurées par la Police municipale. Cela d'autant plus que les policiers en charge d'assurer le règlement de la circulation peuvent également être amenés à intervenir pour des questions d'ordre public.

Questions :

Cela étant, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La délégation du règlement de la circulation à des entreprises privées à la rue Centrale a-t-elle fait l'objet d'une décision de la Municipalité ou est-elle le fait d'une décision de la Direction de la sécurité publique ?
- 2) Le préavis N° 239 définit un cadre très précis à la délégation de tâches à des entreprises privées, la limitant à des événements ponctuels d'ordre sportif ou culturel. Sur quels arguments la Municipalité ou la Direction de la sécurité publique se base-t-elle pour prétendre que l'expérience entreprise à la rue Centrale s'insère dans le cadre du préavis N° 239 voté par le Conseil communal ?
- 3) Dans son interview à *24 heures*, la directrice de la Sécurité publique parle d'essai «qui fera l'objet d'un bilan intermédiaire et d'une évaluation». Sur quels critères la Municipalité entend-elle baser ce bilan ? Par ailleurs, cette expérience est-elle limitée dans le temps ou est-elle susceptible d'être étendue ? Et si tel était le cas, à quelles conditions ?
- 4) Toujours dans *24 heures*, la directrice de la Sécurité publique explique que cette expérience doit être placée dans un contexte plus large relatif au cahier des charges des policiers. Elle évoque également la privatisation par la Ville de Berne de son Service du stationnement. La Municipalité envisage-t-elle de déléguer à des entreprises privées d'autres tâches que celle dont il est question dans cette interpellation ? Et si oui, lesquelles ?
- 5) Dans *Le Temps* du 4 septembre 2002, le porte-parole de la Police communale déclare que ces agents ne sont en règle générale pas armés, le journaliste ajoutant que les dispositions communales n'interdisent pas les cas particuliers. La Municipalité pourrait-elle préciser ce qu'il en est réellement et quelles sont les règles en la matière ?
- 6) Pour finir, la Municipalité peut-elle nous éclairer sur le coût de l'opération engagée à la rue Centrale ainsi que les conditions de travail et salariales des agents des entreprises privées auxquelles la Municipalité a délégué le règlement de la circulation ?

Je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à ces questions.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Il y a près d'une dizaine de jours, devant un parterre bien étoffé, un éditorialiste indépendant, Philippe de Weck, dressait du monde des médias un tableau critique. Très écouté, il disait notamment qu'il tend actuellement à faire d'un non-événement un événement, à dramatiser et à gonfler toute matière. Quel rapport avec l'objet traité aujourd'hui ? C'est peut-être pour avoir joué la transparence et pris la peine de donner, dans le communiqué de presse du 3 septembre, une information très détaillée sur plusieurs nouveautés, que nous avons réussi à faire la une

de l'actualité! Ce n'était pas notre intention. Figurez-vous qu'un journaliste de la radio m'a même demandé s'il était question de privatiser la police... J'incline à croire que le Conseil communal a été quelque peu influencé par cette information.

Non, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas du tout l'intention de privatiser la police! La sécurité et l'ordre publics sont et resteront des tâches prioritaires de l'Etat. En revanche, et dans le but de donner à la police tous les moyens pour remplir cette mission importante, une réflexion – dont vous avez pris connaissance lors du vote du fameux préavis N° 239¹⁰ – a permis de dégager trois pistes. La première: renforcer les effectifs. La deuxième: soulager les policiers de certaines tâches par l'engagement de civils. La troisième: consacrer Fr. 250'000.– à des mandats extérieurs, pour des tâches simples, exécutées jusqu'ici par des policiers ou des gardes formés, afin de mieux utiliser leurs compétences professionnelles. Cette dernière piste a fait l'objet d'une étude et des interpellations de ce soir. A certains qui l'ignorent encore, je préciserai que dans le cadre de Police 2000, une vaste analyse a été entreprise dans le but de mieux recentrer les missions des policiers. Un groupe de travail, appelé le Cinquième processus, est chargé d'évaluer les tâches que l'on pourrait confier à des civils ou à des privés.

Au fil des années, les policiers ont vu leurs missions se modifier de plus en plus. Chaque fois qu'une nouvelle tâche s'imposait, on pensait: «Pourquoi ne pas la confier aux policiers?» Un exemple: SECUTEL, l'alarme pour les personnes âgées. On a décrété que les policiers étaient les plus aptes à s'en charger puisqu'ils travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Toutes les polices communales se sont demandé: pourquoi SECUTEL? Certaines ont décidé de se libérer de cette mission, qui les surchargeait énormément. La police lausannoise, en tout cas, ne l'assume plus.

Il y a longtemps que nous confions – le Service des gérances et celui des écoles primaires et secondaires le font – des missions de surveillance des parcs et des parkings privés à Protectas ou à Securitas. A propos de la place de la Gare, la directrice des Travaux de l'époque avait décidé de confier à Securitas ou à Protectas, le mandat de vérifier le comportement des automobilistes. Je n'ai pas souvenir de vives réactions à cet égard.

Enfin, je vous signale que le Comptoir Suisse confiait, auparavant, la gestion de la circulation aux militaires, qui n'ont plus voulu s'en charger à la longue.

A propos des discussions engagées, il faut aussi se rappeler que, dans le cadre du Festival de la Cité, ou encore lors de l'incendie de la salle du Grand Conseil, on a spontanément fait appel à des agents privés pour assurer la circulation et la surveillance sur ces divers sites, de façon tout à fait

correcte et à notre satisfaction. Ce qui a permis aux policiers de se concentrer sur des missions spécifiques de police, notamment au cœur des manifestations, où ils sont des plus utiles, nécessaires, indispensables même. On a ainsi pu bénéficier de leur présence dissuasive.

Pour la collecte des fiches d'hôtels, une réflexion s'est faite à la police sur la nécessité d'y affecter des policiers mobilisés après minuit. On a estimé qu'il s'agissait d'une tâche susceptible d'être confiée à des privés.

L'acheminement du courrier à diverses Administrations cantonales et communales, ou encore à l'Etat, en cours de matinée, a également été délégué.

Enfin, la régulation du trafic à la place Pépinet: pour aller de l'avant, nous avons lancé un appel d'offres aux différentes entreprises de sécurité privées et signé des contrats de durée limitée avec deux sociétés.

Lorsque M. Hubler prétend que la Municipalité outrepasserait gravement les intentions du préavis N° 239, je dirai: comment peut-on parler ainsi et attribuer à la Municipalité, ou au Corps de police, des intentions aussi malveillantes, alors que le Conseil communal a pris des décisions très claires à cet égard? Le fait d'avoir communiqué ces décisions à la presse nous paraît une façon de le dire très franchement. On ne peut, dès lors, nous suspecter d'avoir agi insidieusement.

La collecte des fiches d'hôtels: compte tenu de la complexité des horaires de travail des policiers, il nous a semblé que confier ce travail à des privés les soulageait.

La distribution du courrier: à l'origine, un policier motocycliste s'en chargeait. Il nous a paru tout à fait souhaitable de le libérer pour des missions beaucoup plus importantes. Les agents de sécurité privés sont de surcroît formés aux techniques de défense et dotés de moyens leur permettant de s'opposer à d'éventuelles agressions. Ils nous donnent entière satisfaction. Assumant leur travail en uniforme, ils sont aussi plus aisément identifiables que des civils.

Régulation du trafic: elle ne concerne qu'un seul site très spécifique, une présence temporaire, car la récente votation sur le Rôtilon engendrera une circulation tout à fait différente. C'est une fonction qui nécessiterait encore un policier – ou un garde de police – pendant les heures de pointe. Il nous a paru tout à fait normal de le libérer et de le remplacer par un Securitas, comme certains passages piétons sont couramment sécurisés par des patrouilleurs. Je ne vois vraiment pas où se situe le problème...

Grâce au préavis N° 239, le nombre de policiers que nous pourrions engager s'élève à quarante, sur cinq ans. Comparativement, le mandat de Fr. 250'000.– confié à des privés représente 2,5 postes sur un effectif global de 500 personnes. Ce n'est vraiment pas un démantèlement du service public...

¹⁰BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 186 ss.

J'en viens aux questions de l'interpellation de M. Hubler :

1. *Comment la Municipalité peut-elle expliquer un tel dérapage ?*

Suite aux arguments que je viens d'invoquer, on ne peut vraiment pas dire qu'il s'agit d'un dérapage, mais plutôt d'une décision prise sur la base d'une réflexion approfondie devant permettre à la police de mieux faire son travail et d'assurer la sécurité des personnes.

2. *Que compte faire la Municipalité pour respecter les intentions du préavis N° 239 ?*

Nous estimons que les décisions prises sont tout à fait conformes aux intentions du préavis N° 239. Nous n'avons pas l'impression que nous ne les respectons pas. Il est normal aussi de laisser une certaine liberté de manœuvre au commandant de police, dans son domaine de compétence.

Concernant l'interpellation de M. Junod :

1. *La délégation du règlement de la circulation à des entreprises privées à la rue Centrale a-t-elle fait l'objet d'une décision de la Municipalité ou est-elle le fait d'une décision de la Direction de la sécurité publique ?*

Tout d'abord, la compétence de décider si oui ou non on fait appel à un policier ou à une autre personne pour la surveillance d'un passage piétons doit être laissée à la Direction de la sécurité publique, voire au commandant du Corps de police, car il s'agit généralement de cas urgents. Rappelons que ce crédit a été décidé ainsi. Il doit permettre au commandant du Corps de police de contacter des sociétés privées afin de libérer les policiers au profit des tâches de sécurité publique. Il faut disposer d'une souplesse et d'une rapidité d'action, comme lors de l'incendie sur la place du Château.

2. *Le préavis N° 239 définit un cadre très précis à la délégation de tâches à des entreprises privées, la limitant à des événements ponctuels d'ordre sportif ou culturel. Sur quels arguments la Municipalité, ou la Direction de la sécurité publique, se fonde-t-elle pour prétendre que l'expérience entreprise à la rue Centrale s'insère dans le cadre du préavis N° 239 voté par le Conseil communal ?*

Ce préavis ne citait qu'un certain nombre d'exemples. On ne les a pas nécessairement tous signalés, puisqu'il fallait que l'on engage une réflexion pour déterminer quelles tâches pouvaient être confiées à des privés. Mais, on a évoqué l'esprit dans lequel elles pouvaient s'inscrire. L'expérience de la rue Centrale nous paraît s'intégrer parfaitement dans le cadre du préavis N° 239, car elle est ponctuelle. Suite au réaménagement de cette rue, un surveillant à ce poste ne sera probablement plus nécessaire.

3. *Dans son interview à 24 heures, la directrice de la Sécurité publique parle d'essai « qui fera l'objet d'un bilan*

intermédiaire et d'une évaluation ». Sur quels critères la Municipalité entend-elle fonder ce bilan ? Par ailleurs, cette expérience est-elle limitée dans le temps ou est-elle susceptible d'être étendue ? Et si tel était le cas, à quelles conditions ?

Il est vrai que j'ai déclaré à la presse que nous ferions une évaluation. L'idée était de suivre avec attention ces tâches que nous avons confiées à des privés, voir si cela se passait bien, ou si nous devions faire marche arrière. Pour l'instant, cela se passe très bien. Nous n'avons pas eu de remarques, à part celles des conseillers communaux qui se sont exprimés tout à l'heure. Le public accepte parfaitement bien cette façon de faire et aucune réaction nous a été signalée. Vous posez la question de l'extension de cette mesure. On ne va pas l'étendre. Le passage piétons de Pépinet est le seul endroit pour lequel nous avons fait appel à des privés. Il faut faire la différence entre carrefour à grande circulation et surveillance d'un passage protégé comme Pépinet. Il est clair qu'aux carrefours, si des feux tombent en panne, il est hors de question de faire appel à Securitas ou à Protectas. Ce sera toujours un policier qui interviendra.

4. *Toujours dans 24 heures, la directrice de la Sécurité publique explique que cette expérience doit être placée dans un contexte plus large, relatif au cahier des charges des policiers. Elle évoque également la privatisation par la Ville de Berne de son Service du stationnement. La Municipalité envisage-t-elle de déléguer à des entreprises privées d'autres tâches que celles dont il est question dans cette interpellation ? Et si oui, lesquelles ?*

La Municipalité n'a pas nécessairement identifié d'autres tâches. Si tel devait être le cas, elle le ferait conformément au préavis N° 239. La privatisation du contrôle de stationnement, effective à Berne et mentionnée dans l'article du journal, avait été citée au journaliste en tant qu'exemple. Mais j'ai aussi dit que la Municipalité avait renoncé à confier à des privés la gestion des places de parc.

5. *Dans Le Temps du 4 septembre 2002, le porte-parole de la police communale déclare que ces agents ne sont, en règle générale, pas armés, le journaliste ajoutant que les dispositions communales n'interdisent pas les cas particuliers. La Municipalité pourrait-elle préciser ce qu'il en est réellement et quelles sont les règles en la matière ?*

C'est le Canton qui décide de la possibilité, pour une entreprise privée, d'armer ou non son personnel. Les agents effectuant les tournées de collecte des fiches d'hôtels ne sont pas armés. Nous n'envisageons pas la nécessité qu'il le soient.

6. *Pour finir, la Municipalité peut-elle nous éclairer sur le coût de l'opération engagée à la rue Centrale, ainsi que sur les conditions de travail et salariales des agents des entreprises privées auxquelles la Municipalité a délégué le règlement de la circulation ?*

Le coût mensuel de la régulation du trafic à la rue Centrale est de Fr. 3960.–. Cette tâche a été déléguée à la société Securitas. Douze de ses agents ont reçu une formation spécifique de la part du Groupe motocycliste du Corps de police pour pouvoir effectuer cette mission. Nous avons demandé à Securitas quel était le statut des employés. Ils sont au bénéfice d'un salaire mensuel réglé par une convention collective, conclue entre la société et la Fédération suisse des travailleurs de commerce, de transport et de l'alimentation. Ils sont engagés en qualité d'auxiliaires à des conditions également négociées avec la FCTA. Les mandats Securitas ou Protectas ne se limitent pas à ce cas. Il s'en conclut énormément avec le Service des gérances, ainsi qu'avec le Service des écoles primaires et secondaires de la Ville de Lausanne.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (POP): – Pour ceux qui ne s'en souviennent pas ou ne le savaient pas, j'étais présidente de cette commission. Je dois dire que ce crédit de Fr. 250'000.– nous a occupés peu de temps, tant les explications données avaient été claires, ne suscitant aucune opposition. Il s'agissait bien de libérer des policiers des tâches pour lesquelles leur formation ne s'impose pas. C'était bien clair: des tâches dévolues à des policiers, qui pourraient être accomplies par du personnel civil, dans le soutien administratif par exemple. La Municipalité – c'est consigné à la page 6 des notes de la séance de commission du 21 décembre 2001 – disait: *M. Métraux et un collaborateur informent qu'il s'agit des 25'000 commandements de payer qui doivent être notifiés chaque année. Cependant, ces nouveaux collaborateurs feront également de l'appui administratif. Un appui administratif civil coûte moins cher que la mobilisation d'un policier, et peut être plus rapide. Autre exemple: le problème du ramassage des urnes peut trouver une solution par les gardes.* On parle clairement de nouveaux collaborateurs civils, qui n'auraient pas besoin de la formation coûteuse des policiers. Dans le rapport de la commission, sont aussi clairement explicités, au point 8, les besoins en ressources et stratégiques: *Dans le cadre d'une planification sur cinq ans, se dégagent les propositions suivantes – parmi lesquelles j'en cite une – au niveau de la délégation des tâches actuellement dévolues à des policiers: engager du personnel civil pour des tâches administratives accomplies par des policiers et disposer d'un crédit cadre annuel permettant d'engager ponctuellement des moyens extérieurs (...).* De cette manière, on peut libérer des policiers de certaines tâches. Nous avons bien dit des policiers, non des gardes. Les gardes s'occupent de la circulation, de verbaliser, c'est une autre mission. Ils n'ont pas la même formation que les policiers, ils n'en ont pas besoin. Dans ce préavis, il s'agissait de libérer des policiers. La régulation du trafic à la rue Centrale libère des gardes et non des policiers. Lorsque M^{me} la directrice de la Sécurité publique engage des entreprises de sécurité privées pour régler la circulation dans le

cadre d'une mission qui n'a pas du tout l'air d'être ponctuelle, qui est une tâche de garde de police, elle passe outre ce qui a été défini par le préavis voté par ce Conseil. Elle n'a pas respecté les décisions prises et l'esprit de la commission. S'il est vrai qu'elle n'était pas présente, elle aurait pu lire les notes de séance et le rapport de la commission: ils ont le mérite d'être clairs. Par le passé, vous aviez déjà, Madame la Directrice, outrepassé les décisions du Conseil communal. Je citerai le cas du poste d'éducateur pour La Barboleusaz remis deux années consécutives au budget par ce Conseil, que vous avez décidé de ne pas utiliser, pour finalement l'y remettre deux ans plus tard.

Un problème de fond est, ici aussi, la privatisation du service public. Oui, nous craignons toujours pour le service public! Nous n'accepterons jamais la moindre privatisation de ce service. Nous nous opposerons à toute libéralisation, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Sa mission est trop importante pour la laisser en main du privé, pour ne s'en occuper qu'en gestionnaire financier. Elle comporte une dimension sociale que nous ne pouvons négliger. Nous n'accepterons pas que des entreprises de sécurité privées se chargent de tâches que les gardes de police ou le personnel administratif peuvent accomplir. Ce n'est pas la presse ou le fait que vous jouiez la transparence, comme vous le dites, mais les mesures que vous avez prises qui nous ont fait réagir. Certains conseillers communaux s'étaient insurgés contre l'utilisation de ce que l'on peut appeler des queues de crédit. J'espère qu'ils s'insurgeront d'autant plus alors que la Municipalité ne respecte pas les décisions du Conseil quant à l'usage des crédits octroyés. Ce dérapage est grave. Il entame notre confiance dans la Municipalité. Nous exigeons que ce montant soit destiné à l'affectation précise pour laquelle il a été voté.

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – Pour moi, ces décisions n'entament pas la confiance que j'ai dans la Municipalité. Pour introduire mes propos, je vais vous lire une petite métaphore: «Bulletin météo du Conseil communal du 8 octobre 2002. Les foudres qui s'abattaient régulièrement, à la fin de l'année passée, sur la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation se déplacent maintenant sur la Direction de la sécurité publique. Aux nuages qui depuis quelque temps s'accumulaient sur la Direction des travaux, succèdent quelques éclaircies, en tout cas l'espace d'un référendum à rejeter. Il semble presque certain qu'il faille s'attendre au retour des orages d'ici peu. Bulletin de prévision pour ces prochaines années: ces perspectives vont malheureusement et vraisemblablement subsister bien au-delà du 31 décembre 2005, puisque l'on sait maintenant que la législature en cours se prolongera jusqu'au 30 juin 2006.» A quoi ce bulletin de météo me sert-il, vous demandez-vous? Il me sert à vous expliquer que la question n'est, en fait, pas de savoir s'il faut engager un Securitas ou pas, mais plutôt qui est à la tête de la direction concernée. Là, je rappelle un débat qui a eu lieu à ce Conseil au sujet de Securitas engagés à la place de la Gare, pour une action ponctuelle, mais qui a quand même duré un certain nombre de mois, avec des moyens assez importants.

Encore un exemple: je n'ai pas constaté, dans ce Conseil, des levées de boucliers lorsqu'on a voté des investissements pour installer des feux rouges, qui sont pires que des Securitas et suppriment complètement des emplois!... (*Rires.*)

J'en conclus donc que nous ne sommes pas fiables pour apprécier ce genre de cas et je me tourne vers le côté rationnel. Là, je me pose la question: quelles sont les capacités requises d'un agent en patrouille? Car c'est finalement de lui que l'on parle. Il faut qu'il ait un bon entraînement physique, une aptitude à l'autodéfense, une grande résistance psychique, qu'il sache tirer au pistolet – si possible à Vernand! – (*...rises...*) qu'il ait aussi de bonnes connaissances de droit, des processus administratifs, de psychologie, de la circulation et des premiers secours. Dans le cadre du service de planton à la place Pépinet, quelles sont les compétences utilisables? J'en compte une, éventuellement deux, si d'aventure un piéton s'effondrait devant lui. Il me semble qu'en matière de retour d'investissement, la décision prise est justifiée.

Maintenant, examinons ce sujet sous l'angle humain. J'ai eu la chance de mener une étude pour un service de police dans un canton voisin. J'ai contacté des policiers – de notre ville également – et je leur ai demandé s'ils éprouvaient une grande frustration à se voir privés de régler la circulation. Mon échantillon, je le reconnais, n'était pas énorme, mais en revanche aléatoire. Tous ont confirmé que ce n'était pas la tâche qui les attirait le plus. Je n'ai pas vu le film dont a parlé M. Payot, *117 Police-secours*, mais un de ces récents dimanches, j'ai vu *Navarro* et vous citerai ses paroles. Très fâché, il s'adressait à l'un de ses «mulets»: «Si tu ne me trouves pas le coupable dans les 24 heures, eh bien! tu seras planton de circulation jusqu'à la fin de tes jours, à la place de l'Etoile!» Exemples à l'appui, j'en conclus que cette perspective n'est guère enthousiasmante.

J'inclinerai donc pour un non-événement et, usant d'un langage propre au Corps de police, je dirai: «Circulez, il n'y a rien à voir!» (*Applaudissements.*)

La présidente: – Monsieur Junod, j'ai pitié de vous. Vous êtes debout depuis longtemps. Je vous donne la parole avant M. Hubler.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Merci, Madame la Présidente. Au début de son intervention, M^{me} Cohen-Dumani s'est plainte de l'attitude des médias, leur reprochant d'avoir fait grand cas d'une affaire qui ne le méritait pas. C'est peut-être vrai. Mais le meilleur moyen d'éviter que les médias n'amplifient l'affaire que l'on considère comme un petit événement, c'est d'éviter de faire un communiqué de presse pour une décision technique, comme vous le dites, relevant tout au mieux de la Direction de la sécurité publique, si ce n'est du chef de service. Je m'étonne que vous ayez médiatisé cette décision. Je considère qu'il y avait aussi un certain nombre de messages à faire passer dans votre interview, notamment qu'il s'agissait d'un essai susceptible d'être étendu.

J'en viens aux réponses que vous donnez à mon interpellation. A la question N° 3, je suis satisfait d'apprendre qu'il s'agit bien d'un essai limité dans le temps, que vous ne souhaitez pas étendre. Il est heureux que vous le précisiez aujourd'hui, car ce n'est pas ce que vous aviez dit il y a quelques semaines dans *24 heures*.

Sur la question N° 2, vous dites que l'essai entrepris s'insère dans le préavis N° 239 voté par le Conseil communal. Je ne veux pas faire de formalisme, mais le préavis est très clair là-dessus. Il ne s'agit pas d'intentions floues, sur lesquelles on a donné quelques exemples, mais d'un montant cadre annuel de Fr. 250'000.– destiné, je cite: à *engager des moyens extérieurs ponctuellement pour prendre en charge des tâches simples, actuellement exécutées par des policiers, lors de manifestations culturelles ou sportives*. Ce n'est évidemment pas de cela qu'il s'agit, pas plus que de tâches administratives, mais d'une mission régulière de circulation. Il est important de le préciser, car le préavis donne un cadre restrictif à ce type de démarches. Il est bien qu'il en soit ainsi, parce qu'on est tous attachés ici, visiblement, à ce que la sécurité publique demeure une tâche communale.

La 6^e question enfin, sur le coût de l'opération, les conditions de travail et salariales du personnel des entreprises privées auxquelles la Municipalité a délégué le règlement de la circulation. M^{me} la directrice nous explique que les sociétés concernées sont signataires d'une convention collective avec la FCTA, ce qui est en effet le cas, que leurs conditions de travail en respectent les dispositions et que le coût de l'opération est de Fr. 3960.– par mois. Je relève – c'est le cas dans beaucoup de domaines et c'est sur ce point que sont intervenus à plusieurs reprises les Socialistes comme les Popistes – que Fr. 3960.– pour une tâche ponctuelle exécutée quelques heures par jour, c'est relativement coûteux. La Ville dépenserait moins d'argent à confier cette tâche à des agents employés par la Ville de Lausanne, avec de meilleures conditions de travail. Ils ne doivent pas nécessairement être des policiers formés pour des interventions lourdes. Personne ne demande ici que les plantons de circulation soient des agents de la Police judiciaire. Il va de soi que le personnel de la Police de la circulation doit être affecté à ce type de tâches, voire du personnel engagé sur un contrat à temps partiel. Je constate, une fois de plus, que la délégation de compétence coûte souvent plus cher et qu'elle offre des conditions de travail moins bonnes que celles de la Ville de Lausanne. C'est dans ce sens que le Parti socialiste, comme le POP, sont intervenus à plusieurs reprises pour communaliser le personnel auxiliaire, voire le personnel de nettoyage pour lequel on paie très cher aujourd'hui en confiant mandat à des entreprises privées dont les employés touchent Fr. 14.– à Fr. 15.– de l'heure. On devrait aussi axer la réflexion sur les conditions de travail du personnel. Tel était le sens de ces diverses interventions.

Enfin, Monsieur Perrin, vous pourriez avancer toutes les métaphores que vous voudrez, la tâche de planton de la

circulation ne disparaîtra pas. Je veux bien que les policiers ne rêvent pas de s'y vouer, mais ce sont tout de même d'autres personnes qui assument cette activité aujourd'hui. Du personnel moins bien rémunéré, bénéficiant de moins bonnes conditions de travail. Je suis bien placé pour le savoir, travaillant à la FTMH et étant quelque peu renseigné sur les conditions de travail des employés des entreprises de sécurité. Ces tâches sont maintenant accomplies par ce type de personnel. Nous souhaitons que le travail relevant de l'ordre public – et le règlement de la circulation en fait partie – soit accompli par du personnel communal.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Je dois dire que ce débat ne m'étonne guère: c'est le fond de commerce de la gauche, du Parti socialiste et du Parti popiste. M. Perrin l'a dit avec plus de talent que moi: il s'agit d'attaquer, de cibler. C'est un règlement de comptes. Je trouve cela lamentable!

Je tiens à relever quelques incohérences de la part de M. Junod et de certains intervenants. D'abord, vous dites: «Vous avez trahi les conclusions du préavis voté.» Pas du tout! M. Junod vient de déclarer que la somme en question était destinée à l'engagement de moyens extérieurs. Alors, accordez-vous sur les moyens extérieurs! Est-ce engager du personnel communal ou faire appel à des entreprises privées?

On nous dit: «C'est beaucoup trop cher, Fr. 3960.– par mois, pour du travail ponctuel payé à l'heure.» Ce n'est pas du travail sur appel, puisque ces employés sont mensualisés par l'entreprise qui les emploie. C'est vous qui décrêtez que leurs conditions de travail sont mauvaises. Je constate que ce sont des employés réguliers de sociétés mandatées pour faire un travail quelques heures par jour. Permettez-moi de vous dire qu'il n'y a personne pour soutenir que Fr. 3960.– par mois, c'est beaucoup trop cher! Je crois que le plus bas salaire versé par la Commune est supérieur à ce montant. Vous savez pertinemment que lorsque les employés sont mensualisés, vacances et charges sociales incluses, leur salaire dépasse le chiffre articulé.

Je trouve tout à fait judicieux que l'on décharge les policiers de tâches administratives ponctuelles et sans lien direct avec la sécurité, pour leur permettre de se consacrer plus efficacement à leurs missions. Comme l'a très bien expliqué M^{me} Cohen-Dumani, qui a fourni toutes précisions à ce sujet, il s'agit de tâches qui durent quelques heures par jour. Je trouve pour le moins curieuse l'attitude de la gauche, toujours prête à dénoncer une trop grande présence policière sur la voie publique et réclamant l'engagement de policiers supplémentaires!

Autre aspect piquant: la gauche se prend en quelque sorte à son propre piège, car après la croisade qu'elle a menée en faveur de la mensualisation de tous les emplois auxiliaires et temporaires – M. Junod vient de le rappeler – elle se trouve privée de son os, puisque ces tâches ont été confiées par mandat à des entreprises privées.

Je voudrais relever encore une incohérence. M. Junod déclare que si ce n'était pas important, il ne fallait pas en parler et surtout ne pas publier de communiqué de presse. Si M^{me} Cohen-Dumani avait agi de la sorte, on aurait dit: «Où est la transparence, on nous cache des choses.» A voir le débat suscité par cette affaire, je constate que la gauche estime qu'il s'agit d'une question importante.

Pour moi, ce débat n'est qu'un règlement de comptes. Je le trouve lamentable. Je remercie M^{me} Cohen-Dumani des explications données et j'espère que l'on va rapidement mettre un terme à cette discussion.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je dirai d'abord à M^{me} Grin qu'elle souffre peut-être d'amnésie et qu'il serait bien qu'elle aille consulter, parce qu'il me semble (...*brouhaha, commentaires dans la salle, coup de sonnette...*) qu'il y a quinze jours, les feux nourris de la droite étaient orientés contre les services sociaux de la Ville et le fond de commerce que vous avez dans ce dossier est aussi critiquable que les critiques que vous venez de formuler.

Cela dit, à propos de la directrice de la Sécurité publique, je vais utiliser des métaphores sportives, puisque c'est le soir des métaphores et du sport. Elle a le don de l'esquive, elle devrait pratiquer l'escrime. Elle parle de non-événement. Je considère que pour nous, conseillers communaux, les cent élus ici ce soir, détourner un préavis du cadre donné par le Conseil communal n'est pas un non-événement. Elle parle ensuite, mais sa langue a peut-être fourché et les lapsus sont révélateurs, de nouveautés réussies. Faut-il en conclure que le bilan est déjà tiré – et je m'en étonne. Ensuite, elle dit donner à la police tous les moyens possibles. Si elle n'est pas satisfaite du préavis voté par ce Conseil, qu'elle en propose un autre, qui lui donnera les coudées franches et plus de liberté pour appréhender les problèmes dans leur globalité. Les Fr. 250'000.– sont prévus pour des tâches simples. Je n'ai pas dû lire la même chose qu'elle. J'ai lu «ponctuellement». M^{me} la directrice pense que ponctuellement, c'est peut-être tous les jours à 18 heures... Il se peut que l'activité de planton, le soir à 18 heures, relève d'une manifestation sportive, tant les voitures passent vite... Peut-être souhaite-t-elle aussi que la Ville soit candidate au Championnat du monde des plantons de circulation, qui aurait lieu à Paris, sait-on jamais? Le Conseil n'est pas responsable d'un préavis imparfaitement présenté, où tout était trop précis pour l'interprétation faite par la direction. Il ne s'agit pas ici du spectre de la privatisation, mais d'une interprétation donnée par une responsable de direction, pas du tout dans le sens souhaité par les conseillers communaux. Il ne s'agit pas non plus du Corps de police, lequel fait son travail honorablement, avec les moyens alloués. Je le répète, c'est une question d'interprétation des textes. Et le Conseil communal ne peut pas laisser passer n'importe quoi au motif que: «...peut-être-oui-je-vous-l'avais-dit-mais-en-fait-je-ne-vous-l'avais-pas-dit...» Le mot «ponctuellement» et les exemples donnés sont parfaitement clairs.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Il y a 50 minutes que la Municipalité de Thierrens – je vous rappelle qu'elle est toujours dans la tribune – écoute nos bavardages sur une question qui est manifestement un non-événement. Je ne sais pas de quoi parlera cette Municipalité dans son village en rentrant ce soir. Mais cela risque d'être peu amène sur la manière des Lausannois de perdre leur temps.

Si je me souviens du serment que j'ai prêté à plusieurs reprises déjà, au début de chaque législature en tant que conseiller communal, et si je tente de me mettre à la place du citoyen lambda lausannois moyen, il ne m'intéresse absolument pas de savoir s'il est inscrit «Police» ou «Securitas» ou «Protectas» sur la veste jaune fluo du personnage réglant la circulation à la rue Centrale. Ce qui m'intéresse, c'est non pas de savoir «si les vaches sont bien gardées», mais si les automobilistes sont bien dirigés ou arrêtés pour laisser passer les piétons; s'il ne se produit pas une confusion dans la circulation, à ce moment-là et à cet endroit, parce que le Securitas ou le Protectas fait mal son travail. Voilà ce qui m'intéresse du point de vue de la sécurité publique. Je ne comprends pas une seconde comment on peut en faire une question idéologique, comme lors du véritable réquisitoire de tout à l'heure, totalement hors de propos. Je crois que sur ce non-événement, il est grand temps que nous tournions la page et que nous passions au point suivant de l'ordre du jour.

M^{me} Géraldine Savary (Soc.): – Je suis désolée d'allonger le débat, mais j'aimerais tout de même répondre à M^{me} Grin qui parle de règlement de comptes, d'attaques personnelles. Je précise que le Parti socialiste lit la presse comme tous les autres partis politiques. Il essaie de s'informer dans l'immédiat, hors Conseil communal, sur ce que la directrice de la Sécurité publique organise. C'est un devoir, un travail que nous faisons. A partir de là, nous réagissons aux propos tenus, impliquant forcément la Municipalité et le Conseil communal. Au Parti socialiste, nous avons des principes qui ne sont pas, comme la météo de M. Perrin, à température variable. Ils sont fermes et préconisent de défendre le service public, d'avoir un personnel communal bien payé et une police de proximité assurant la sécurité des habitants. C'est pour cela que nous avons voté le préavis précité et que nous souhaitons que la police continue à faire son travail. C'est pour cela aussi que nous avons réagi aux propos de M^{me} Cohen-Dumani dans les médias, propos qu'elle a en partie confirmés dans son intervention ce soir. Il ne s'agit en aucun cas de règlement de comptes. Si, lorsque la commission s'est réunie sur ce sujet, M. Métraux nous avait présenté les choses de cette façon, vous pouvez être assurés que nous aurions réagi. M^{me} Andrea Egli est une femme qui défend depuis des années la régularisation de la situation du personnel auxiliaire qui n'est pas communal. Elle se bat pour cela. Si le propos et l'esprit du préavis avaient été dans ce sens, je peux vous assurer – vous la connaissez comme moi – qu'elle aurait lutté pour que cela prenne une autre orientation. C'est aussi ce que nous faisons au Parti socialiste.

Nous assumons pleinement tout le travail nécessaire pour que le personnel œuvrant à la Commune soit bien payé et travaille dans des conditions acceptables et décentes. Je trouve vraiment regrettable qu'un article de journal et des propos, peut-être mal interprétés, donnent à la population l'idée que la Municipalité va dans l'autre sens. Ce débat sert aussi à remettre les pendules à l'heure et à montrer que nous allons dans la voie d'un service public, avec un personnel communal assumant des tâches de sécurité et de proximité pour les habitants.

M. Marc Vuilleumier (POP): – Je n'ai pas l'intention de perdre mon temps. C'est pour cela que je ne vais dire que quelques mots. Je suis toujours surpris d'entendre, dans ce genre de débat au Conseil – on a vécu la même expérience, il y a quinze jours – lorsqu'on n'est pas d'accord sur un sujet, les termes «c'est lamentable», «je suis attristé», «je suis offusqué», etc. Mais ce qui serait triste, notamment pour les représentants de Thierrens qui sont là ce soir, c'est que l'on soit tous d'accord sur le sujet. Il n'y aurait alors plus de sensibilités différentes, mais un parti unique – et personne n'en veut. Il est parfaitement normal que le débat politique ait lieu. Si le POP est intervenu de manière assez pointue là-dessus, c'est parce que nous ne situons pas seulement ce projet dans une perspective communale, mais dans le cadre du grand projet européen, national, cantonal, de privatisation, de rationalisation. Bien sûr, ce ne sont pas La Poste, ni Swissair, mais des problèmes à l'échelon communal. Je pense qu'entrer dans une politique de privatisation, de libéralisation, de transfert des charges du pouvoir public au privé, c'est mettre le doigt dans l'engrenage. On le vit déjà aux niveaux cantonal, fédéral, européen. Avec la Municipalité et la majorité de ce Conseil, je ne peux pas accepter que l'on vive aussi cela au niveau communal. J'aimerais au moins que les gens pensent que l'on fait de la politique, de la vraie politique. Le service public y occupe sa place. Et je ne peux pas consentir que l'on empiète sur le service public dans cette Commune.

La présidente: – M. Bourquin, voulez-vous toujours intervenir? Non? M. Hubler nous livre ses commentaires et je vous donne la parole après, Madame la Directrice.

M. Alain Hubler (POP): – Franchement, je n'ai pas été convaincu par les explications de M^{me} la municipale. Je trouve dommage, pour les gens de Thierrens et pour les téléspectateurs, que tout se résume à des combats de métaphores, à des bons mots, qui cachent en fait un fond qu'a très bien expliqué Marc Vuilleumier. Une certaine forme aussi. Mon interpellation urgente portait surtout sur la forme. On pourra rire à droite des interprétations des textes... N'empêche qu'un agriculteur, ayant obtenu des subventions laitières d'un Conseil communal, qui constaterait que l'on interprète le règlement voté, aurait tout lieu de n'en pas être satisfait! Et la promotion économique, ayant obtenu tel ou tel avantage et découvrant trois jours après qu'ils lui sont retirés, ne serait pas plus contente et rirait peut-être moins! Je reste persuadé que l'interprétation du préavis faite par M^{me} la municipale est – on ne va peut-être

pas dire un dérapage totalement incontrôlé, mais une percée un peu trop abrupte par rapport à ce qui aurait pu être fait de manière raisonnable. Pour marquer ma désapprobation, je dépose une résolution disant :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne respecte les conclusions et les intentions du préavis N° 239 qui porte sur la sécurité à Lausanne, tel qu'il a été voté. En particulier, le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce immédiatement à engager des moyens extérieurs de manière régulière et crée des postes de personnel civil pour reprendre certaines tâches administratives accomplies par des policiers.

La présidente : – Je donne la parole à M^{me} la directrice de la Sécurité publique et nous voterons ensuite la résolution de M. Hubler.

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Je suis un peu surprise du ton de la discussion de ce soir. Chacun a le droit d'avoir son opinion et d'interpréter les décisions comme il le pense. Néanmoins, je regrette le genre d'attaques personnelles contenues dans l'intervention de M^{me} Egli. Les décisions dénoncées sont aussi le fait de la Municipalité, Madame Egli. Je ne décide pas toute seule et le commandant de police non plus. Ces décisions sont cautionnées par la Municipalité. Elle s'est prononcée lors de l'étude du budget 2003, puisqu'elle a pris connaissance des tenants et aboutissants de ces Fr. 250'000.–, dont nous avons longuement discuté, il est vrai, mais sur lesquels il n'y a pas eu de contestation. C'est une décision collégiale et non de la directrice de la Sécurité publique.

Cela dit, j'aimerais revenir sur la question de l'emploi. Je comprends que l'on ait des regrets quand l'emploi disparaît ou subit des effets de récession. Or, le préavis N° 239 a créé 57 emplois, puisque ce n'est pas moins de 40 policiers et de 17 personnes civiles qui vont être engagés progressivement durant les quatre ans à venir. C'est pour recentrer les missions des policiers et affecter certaines tâches à des civils que la réflexion a été engagée. Quant aux tâches en question, je constate que personne n'a contesté les collectes de fiches d'hôtels ou les distributions de courrier. La gestion de la circulation à la place Pépinet, en revanche, a suscité des débats. Si vous estimez que ce n'est pas une tâche à confier à des Securitas, il faudrait alors peut-être renoncer à faire surveiller par des patrouilleurs certains passages piétons, leur sécurisation devant être carrément dévolue à des gardes ou à des policiers, au dire de certains conseillers communaux. Il nous importe surtout de savoir comment soulager les policiers, car c'est bien l'objet du débat. Soulager les policiers, c'est remplacer une garde de police par un privé. Indirectement, la garde de police soulage le policier en effectuant des missions simples. C'est une sorte d'escalade : la garde de police étant libérée par l'intervention d'un privé pour exécuter certaines tâches de police simples, elle permet au policier d'agir sur le

terrain et d'effectuer des missions bien plus complexes. Pour terminer, je considère – et nous considérons à la Municipalité – que ce qui a été réalisé est tout à fait logique et cohérent. Dans le cadre allégé de leur travail, les policiers peuvent ainsi assumer leurs missions primordiales de sécurité. Si vous êtes attentifs à ce qui se passe autour de vous, vous constatez que les citoyens lausannois exigent de plus en plus de sécurité. Ils aimeraient beaucoup que l'on s'occupe mieux d'eux. Je reçois de nombreux téléphones de mamans, de familles, de personnes âgées, disant qu'elles estiment qu'il n'y a pas suffisamment de policiers dans tel ou tel endroit, devant les établissements publics... Si l'on écoutait les tenanciers des établissements publics, il faudrait placer des policiers devant chacun d'eux. Où irait-on les chercher?... Il faut permettre aux policiers de faire leur travail de façon cohérente et leur laisser une certaine autonomie.

La présidente : – Merci, Madame... Non ! Nous avons vraiment fait le tour du sujet. Je suis désolée. Je vous fais voter la résolution de M. Hubler. Je vous la relis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne respecte les conclusions et les intentions du préavis N° 239 qui porte sur la sécurité à Lausanne, tel qu'il a été voté. En particulier, le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce immédiatement à engager des moyens extérieurs de manière régulière et crée des postes de personnel civil pour reprendre certaines tâches administratives accomplies par des policiers.

Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent?... Nous comptons. Celles et ceux qui acceptent la résolution sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Par 39 non, 33 oui et 8 abstentions, vous avez repoussé cette résolution.

Monsieur Hubler, vous avez la parole.

M. Alain Hubler (POP) : – Je suis désolé, mais compte tenu du fait qu'il s'agit du respect d'une décision du Conseil communal, qui revêt tout de même une certaine importance, je demande l'appel nominal.

La présidente : – Y a-t-il cinq voix approuvant cette demande? Je vous remercie. Une minute de suspension de séance.

Voteront «oui» les conseillères et conseillers qui acceptent cette résolution, «non» celles et ceux la refusant.

Appel nominal

Oui : Attinger Doepper Claire, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Gabus Aline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane,

Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Monot Claude-Olivier, Mpoy Jean, Payot Pierre, Peters Solange, Pidoux Jean-Yves, Rudasigwa Antoine, Salzmann Yvan, Sandri Massimo, Savary Géraldine, Serathiuk Nelson, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Bébox Jean-Pierre, Blanc Eric, Bucher Alma, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Dentan Josianne, Fiora-Guttmann Martine, Gebhardt André, Gilliot Pierre, Graf Albert, Grin Nicole, Julier Michel, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Meystre Gilles, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Schaller Graziella, Segura Serge, Sutter Béat, Tauxe-Jan Michelle, Truan Isabelle, Venezia Dino, Zahnd Bernard.

Abstentions : Bavaud Sandrine, Bonnard Claude, Bourquin Jean-Christophe, Décosterd Anne, Freymond Sylvie, Maier Christina, Ostermann Roland, Pellaton Berthold, Santschi Pierre.

La présidente : – Par 39 non, 34 oui et 9 abstentions, vous avez refusé cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : «La police confie des tâches au secteur privé: ou quand un Exécutif outrepassé les décisions d'un Législatif»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Grégoire Junod et consorts : «La sécurité publique est-elle encore une tâche communale?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente : – Nous passons à l'interpellation de M^{me} Savary. Après laquelle, nous devons encore traiter ce soir l'interpellation urgente de M. Chollet.

Interpellation urgente de M^{me} Géraldine Savary et consorts : «Accusations contre le Centre social régional : la montagne accoucherait-elle d'une souris?»¹¹

Retrait

M^{me} Géraldine Savary (Soc.) : – Je vois que tout le monde soupire... Je vais rassurer le Conseil. Lors de la dernière séance, nous avons eu un large débat sur le Centre social régional lausannois. M^{me} Zamora a apporté beaucoup de réponses aux questions que l'on se posait toutes et tous¹². A celles de mon interpellation urgente aussi. J'ai donc décidé de la retirer. J'aimerais tout de même dire que je regrette vivement que le Bureau du Conseil ne l'ait pas couplée à celle de M^{me} Longchamp. Cela aurait évité de perdre la minute que nous perdons maintenant.

La présidente : – Merci, Madame. Je regrette comme vous que nous n'ayons pas traité votre interpellation en même temps. Une minute comparée à l'heure et quelque que l'on vient de passer sur un sujet, c'est peu de chose!

Interpellation urgente de M. Jean-Luc Chollet et consorts relative à la mise en sursis concordataire de Swiss Dairy Food et à son incidence sur les domaines de la Ville de Lausanne livrant leur lait à cette entreprise¹³

Développement

M. Jean-Luc Chollet (VDC) : – Rassurez-vous, cher collègue Hubler, je ne suis pas venu réclamer ce soir des subventions à la Municipalité. Si d'aventure j'étais contraint à le faire un jour, ce serait la tête haute et sans avoir à solliciter l'aumône. Je suis également navré de devoir requérir votre attention à une heure aussi indue, pour un problème qui paraît être d'ordre corporatif, qui me tient cependant à cœur.

Cinq domaines de la couronne lausannoise et propriétés de la Ville livrent actuellement leur lait à SDF – il s'agit des domaines suivants :

LES CASES	famille HUNZIKER
BLÉCHERETTE	familles PERROUD
ROVÉRÉAZ	famille CHOLLET
CHALET DE LA VILLE	familles CHABLOZ
SAUGEALLES	famille DEMONT

Rappel des faits

Swiss Dairy Food est une entreprise mammoth issue de la fusion et du rachat de nombreuses fédérations laitières

¹¹ BCC 2002, T. II (N° 13), p. 298.

¹² BCC 2002, T. II (N° 13), pp. 394 ss.

¹³ Cf. *supra*, p. 416.

régionales et qui commercialise près d'un litre sur trois du lait produit en Suisse.

Je ne vais pas faire ici l'historique – ni le procès d'ailleurs – des décisions qui ont conduit à la situation actuelle. Je me bornerai à dire qu'avec près de Fr. 800 millions de dettes, SDF ne disposait plus des liquidités nécessaires et que la mise en sursis concordataire le dimanche 22 septembre dernier a précipité la chronique d'une mort annoncée.

Concrètement et pour ce qui nous concerne, cela signifie que 120 employés de l'usine du Mont-sur-Lausanne ont reçu leur licenciement lundi 30 septembre dernier et que si aucun repreneur n'est trouvé d'ici à la fin d'octobre, le renvoi deviendra effectif.

Mon cœur se serre en pensant à ce personnel, motivé et consciencieux qui prenait satisfaction légitime à mettre en valeur le lait de nos vaches et qui se trouve brutalement mis à pied.

Cette usine, inaugurée il y a vingt ans, est un outil de travail magnifique, adapté aux normes les plus récentes en matière d'hygiène et de rentabilité et mon ressentiment est vif en pensant qu'il faudrait la démanteler et en jeter son personnel à la rue.

Quant aux plus de 2500 producteurs de lait vaudois représentant autant de familles paysannes et de patrimoines ruraux, dont les cinq domaines objet de mon interpellation, leur situation est la suivante :

Depuis le 1^{er} août, plus aucun litre de lait n'a été payé. Le Conseil fédéral a débloqué Fr. 79 millions d'aide d'urgence destinés à financer 85% des paies de lait entre le 1^{er} août et le 22 septembre, date de l'ouverture du sursis concordataire, cet argent arrivera, si tout va bien, au début de novembre.

Quant au lait traité et livré depuis le 22 septembre jusqu'à ce jour, c'est l'incertitude complète, chaque chèque sortant de SDF devant être visé par le commissaire au sursis concordataire.

Les conséquences: imaginez-vous sans salaire durant trois mois. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin, les factures vont s'accumuler, dont, entre autres, les loyers et fermages dus à la Ville.

Cela étant, je désire poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. La Municipalité est-elle renseignée sur l'état réel du marché laitier et de la situation des producteurs – dont ses fermiers – liés à SDF ?
2. La Municipalité considère-t-elle que ses devoirs n'outrepassent pas ceux liés strictement aux termes du bail à ferme agricole ou serait-elle disposée, le cas échéant, à chercher, avec ses fermiers, la possibilité d'éviter la ruine à très court terme des domaines de la Ville ?

3. Pour le cas où la Municipalité décide de laisser s'appliquer les lois du marché et n'entendait pas assumer un rôle social, vu que nous sommes des indépendants, le dépôt de bilan est inéluctable à très court terme si aucun repreneur ne se profile pour l'usine du Mont. Dans ce cas, la Municipalité peut-elle chiffrer le coût qui serait généré par l'entretien des surfaces périurbaines ainsi abandonnées ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses, n'entends pas déposer de résolution et souhaite ardemment que les fermiers de la Ville puissent à nouveau traire leurs vaches sans avoir la perspective de mettre leur lait au creux à lisier.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Swiss Dairy Food est issue de la fusion, en 1998, de fédérations laitières régionales appartenant aux producteurs, dont certains siègent encore au Conseil d'administration de SDF. En principe, même les paysans ayant axé leur exploitation sur la production laitière n'ont pas que la paie du lait pour vivre – et j'ajouterais pour survivre, malheureusement, depuis quelques années. Ils reçoivent aussi des paiements directs, pouvant représenter 30% à 50% de leurs revenus. Si la situation de SDF est effectivement très grave, il convient de mentionner que des repreneurs potentiels existent. Espoir modéré que j'ai cru cependant confirmé cet après-midi, au Grand Conseil, par les déclarations de la chef du Département de l'économie. On peut penser que la belle usine du Mont, qui a dû coûter très cher, va subsister. Si elle est maintenue, ce que nous souhaitons vivement, les producteurs de la région lausannoise seront légèrement avantagés par la proximité de l'installation, le coût des transports étant ainsi limité. Cela précisé, je voudrais répondre aux trois questions posées par l'interpellateur:

1. *La Municipalité est-elle renseignée sur l'état réel du marché laitier et de la situation des producteurs – dont ses fermiers – liés à SDF ?*

La Municipalité, honnêtement dit, n'était pas au courant de la situation, le Service des forêts, domaines et vignobles, partiellement. La Municipalité a découvert cette grave crise en lisant la presse. Elle regrette profondément cette évolution et les décisions prises, qui créent de gros problèmes pour les producteurs de lait de tout le canton, mais aussi pour le personnel, puisqu'il a malheureusement reçu des lettres de licenciement.

2. *La Municipalité considère-t-elle que ses devoirs n'outrepassent pas ceux liés strictement aux termes du bail à ferme agricole ou serait-elle disposée, le cas échéant, à chercher, avec ses fermiers, la possibilité d'éviter la ruine à très court terme des domaines de la Ville ?*

Depuis une vingtaine d'années au moins, soit depuis la fin des belles années agricoles, la Municipalité s'est préoccupée

du sort de ses fermiers, bien au-delà de ses obligations contractuelles. C'est ainsi qu'elle leur a offert des possibilités de revenus accessoires par la possibilité d'exercer de nouvelles activités para-agricoles. Je mentionnerai l'existence de deux fermes pédagogiques (le Chalet de la Ville et Rovéréaz), l'exploitation d'une compostière et d'une chaufferie (le Châtelard), la gestion de parkings temporaires (la Blécherette). Elle accorde aussi une baisse de loyer significative, d'environ 10%, aux fermiers qui acceptent de se charger eux-mêmes de l'entretien courant des bâtiments qu'ils occupent. Précisons que les loyers annuels des domaines de la Ville se situent entre Fr. 15'000.– et Fr. 31'000.–. Ce souci de soutenir ces fermiers perdure. Il se traduit, entre autres, par l'inscription dans le programme de législature de la mise en place d'une offre de tourisme vert pour les intéressés, sans parler des mesures liées à Agenda 21. Par exemple, les travaux en cours à Rovéréaz. Dans les changements intervenus sur les domaines depuis deux ans, la Ville a toujours privilégié ses fermiers. Ainsi, lors de l'attribution des terres entourant le Chalet-des-Enfants ou l'octroi du domaine de La Villaire à Echallens. Rappelons encore qu'il n'y a pas que la production laitière dans l'agriculture. Certains agriculteurs n'ont pas attendu les difficultés actuelles pour se reconvertir à d'autres types de production: viande de vaches nourrices, cultures spéciales, bio, etc. Dans ce contexte, si un fermier de la Ville souhaite modifier le type d'exploitation, la Municipalité est prête à examiner toutes les solutions possibles. Mais en général, les paysans n'aiment pas qu'on leur dise – surtout venant de citoyens – ce qu'ils doivent faire! C'est bien pourquoi les propriétaires – et particulièrement la Ville de Lausanne – ne se mêlent pas de ce que font les fermiers sur les domaines loués. Relevons encore qu'*a priori*, de par leur statut, les paysans fermiers devraient, pour reprendre la formule de l'interpellateur, moins risquer la faillite que les paysans propriétaires.

3. *Pour le cas où la Municipalité décide de laisser s'appliquer les lois du marché et n'entendait pas assumer un rôle social, vu que nous sommes des indépendants, le dépôt de bilan est inéluctable à très court terme si aucun repreneur ne se profile pour l'usine du Mont. Dans ce cas, la Municipalité peut-elle chiffrer le coût qui serait généré par l'entretien des surfaces périurbaines ainsi abandonnées?*

La Ville de Lausanne – et j'ai cru comprendre que l'interpellateur ne le demandait pas – ne rachètera pas l'usine du Mont. Elle espère que d'autres le feront. Je répète qu'à notre connaissance, des pourparlers bien avancés sont engagés. La Ville n'entend pas chiffrer le coût de l'entretien de ses domaines périurbains, pour la bonne raison qu'il y aura toujours des paysans pour cultiver ces terrains. Ce n'est pas une affirmation gratuite: le Service des forêts, domaines et vignobles dispose d'un classeur contenant des dizaines de demandes de terres à louer. Ce n'est donc pas demain, ni après-demain, que les tondeuses de Parcs et promenades iront vrombir sur les terrains agricoles de la Ville. Cela

n'empêche pas la Municipalité de regretter profondément ce qui se passe. Le sort des paysans, qu'ils soient fermiers de la Ville ou agriculteurs dans le canton, propriétaires ou locataires, est de plus en plus préoccupant. On sait que les prix, dans tous les domaines, ont chuté, que le nombre d'agriculteurs diminue fortement, que le Conseil fédéral a visiblement exprimé l'intention de voir ce nombre diminuer encore. Mais pour ce qui concerne nos paysans fermiers, dont nous sommes fiers et fort satisfaits, nous pouvons dire que leur sort est, au fond, moins mauvais que celui de beaucoup d'autres.

Discussion

M^{me} Géraldine Savary (Soc.): – Je tiens d'abord à remercier M. Chollet d'avoir déposé cette interpellation. Je pense que lorsqu'une entreprise tout près de chez nous, au Mont-sur-Lausanne, se trouve dans une situation aussi pénible, il est important que le Conseil communal lausannois se penche sur la question. J'aimerais lui dire que nous partageons les inquiétudes exprimées, tant pour les paysans de la Ville que pour ceux du canton et de toute la Suisse, qui vivent des moments très difficiles. Mille exploitations disparaissent chaque année. Il est vrai que ce secteur est en crise. Si Swiss Dairy Food ferme, salaires non versés, lait fourni non payé, la situation devient catastrophique.

Je voudrais avoir aussi une pensée, ce soir, pour les employés de SDF licenciés – on a parlé de 107 ou 124 personnes – dont les salaires n'ont pas été payés, la convention collective en vigueur ayant été dénoncée par le commissaire au sursis concordataire. Pour eux, c'est une situation vraiment dramatique. Pour cette entreprise du Mont-sur-Lausanne, des ouvriers, des salariés ont travaillé durant quarante ans, d'abord au Tunnel, à la Centrale laitière de Lausanne, puis à l'Union laitière vaudoise, à la Fédération vaudoise et fribourgeoise. Ensuite, il y a eu Orlait, Toni Romandie, Toni Lait et enfin Swiss Dairy Food. Ces personnes ont ainsi passé d'un employeur à l'autre. Au cas où il n'y aurait aucun repreneur, ils se retrouveront sans travail, avec les difficultés de reconversion que l'on imagine. Je crois donc que la situation est grave. D'ailleurs M^{me} Maurer s'en est émue, ainsi que le Canton, parce qu'on ne licencie pas ainsi 124 personnes dans ce type de profession (ailleurs aussi, bien évidemment, cependant les circonstances sont ici plus difficiles). Je suis peut-être un peu naïve, mais je constate que dans notre pays il y a des paysans, du lait, des clients, et je trouve assez étonnant que SDF ferme et fasse faillite de cette manière. J'espère aussi, comme M. Schilt, qu'un repreneur se présentera. Des rumeurs circulent disant que cette solution est en voie de se concrétiser.

Enfin, je suis heureuse de voir que la Municipalité est attachée à ses exploitations, à ses fermiers, que l'on n'envisage pas d'en faire des jardiniers du paysage de la Ville de Lausanne. C'est aussi un signe qu'en agriculture, des activités complémentaires, telles qu'ayant cours aujourd'hui dans les fermes de la Ville, sont possibles. Quant à moi, je

remercie la Municipalité de ses réponses. J'en suis satisfaite et j'espère que M. Chollet l'est également.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Ce n'est pas à 22 h 40 que je vais faire l'historique des domaines lausannois, de la politique agricole et de la déconfiture de Swiss Dairy Food! Il y en aurait pour des heures...

Oui, la Ville prend soin de ses fermiers. Si elle est un bon employeur, elle est également un bon propriétaire. Nous touchons effectivement des paiements directs. Mais dans un contexte où les prix agricoles ont chuté de 40% à 70% en l'espace de neuf ans, nous ne sommes pas du tout préparés à cette situation. Dans un contexte où, malgré les paiements directs, le revenu net du produit du travail par exploitant a chuté de 30% en neuf ans, nous n'y sommes à nouveau pas du tout préparés. Dans un contexte inflationniste, nous sommes aussi soumis aux mêmes obligations financières que tout un chacun.

Je remercie la Municipalité de ses réponses. Je lui suis suffisamment attaché et je crois qu'il y a assez d'intérêts croisés pour que si, d'aventure, le chaos devait survenir après le 30 octobre – c'est un scénario catastrophe, mais aucun élément objectif ne permet d'en écarter l'éventualité – on ne nous laisserait pas tomber (le «on» désignant la Municipalité). Je désire surtout ne pas vivre ce scénario-là. Je sais que de toute façon, si un repreneur se présente – ce sera peut-être une fusion ou un holding de plusieurs fédérations laitières – il faudra mettre la main au porte-monnaie pour prendre des parts sociales. Je signale qu'en ce qui concerne ma modeste personne, les Fr. 5000.– de parts sociales que j'avais prises volontairement, sous forme de retenues sur le prix du lait – que nous n'avions pas à discuter – sont déjà oubliés. Il faudra certainement y pourvoir à nouveau. Mais nous ferons tout pour remettre en route cette usine, recréer des emplois, continuer à vivre et à travailler normalement, nous l'espérons. C'est la raison pour laquelle je suis satisfait des réponses. J'espère que cela repartira, quoique toutes craintes ne peuvent être écartées pour l'instant. Je regrette surtout de vous avoir mobilisés à une heure aussi tardive. Merci.

La présidente: – Merci, Monsieur Chollet. Je considère votre interpellation traitée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Jean-Luc Chollet et consorts relative à la mise en sursis concordataire de Swiss Dairy Food et à son incidence sur les domaines de la Ville de Lausanne, livrant leur lait à Swiss Dairy Food;
- où la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – Mesdames et Messieurs, je tiens encore à remercier le Bureau du Conseil de Thierrens d'avoir tenu le coup et d'être resté avec nous jusqu'à la fin.

Je vous signale que notre prochaine séance aura lieu le 29 octobre et vous souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 22 h 45.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

**LISTE DES MEMBRES
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE**

(Mise à jour : 10 octobre 2002)

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupes
ABBET Raphaël	Architecte	Ch. A.-Pidou 8 1000 Lausanne 6	021/616.32.13	079/350.09.66 021/601.26.25	021/616.38.28	abbetarch@mac.com	VDC
ANSERMET Eddy	Imprimeur	Av. Chabrière 35 1004 Lausanne	021/317.51.95	021/646.56.26	021/311.61.05	imprivaud@vtx.ch	RAD
ATTINGER DOEPPER Claire	Assistante sociale	Ch. des Allinges 4 1006 Lausanne	021/315.23.72	021/616.30.32	021/315.20.06	claire.attinger@lausanne.ch doepper@bluewin.ch	SOC
BALLENEGGER Jacques	Avocat	Case postale 2860 1002 Lausanne	021/311.23.88	021/652.29.71	021/311.23.91	ballenegger@yahoo.com	ECO
BAVAUD Sandrine	Secrétaire associative	Rue Pré-du-Marché 38 1004 Lausanne	021/661.24.34	021/648.23.32	021/661.24.36	sandrine.bavaud@cmilk.ch	ECO
BÉBOUX Jean-Pierre	Architecte SIA	Ch. des Bossons 45 1018 Lausanne	021/647.36.39	021/646.79.82	021/648.27.84		RAD
BERGMANN Sylvianne	Juriste	Av. Florimont 22 1006 Lausanne	021/316.64.48	021/323.98.74	021/316.64.58	sylvianne.bergmann@saf.vd.ch	ECO
BLANC Eric	Menuisier	Rte Claiè-aux-Moines 9 1000 Lausanne 26	021/802.82.02 021/784.30.29	021/418.80.18 021/784.31.42	021/801.07.80 021/784.31.42	pdcvaud@hotmail.com eblanc@polymatch.ch	VDC
BLANC Jean-Louis	Réviseur	Av. de France 78 1004 Lausanne	058/286.51.97	021/600.41.97 021/646.85.69	058/286.51.06	jean-louis.blanc@eycom.ch	RAD
BONNARD Claude	Chimiste	Rue de l'Aurore 3 1005 Lausanne	021/692.58.91	021/312.75.14		claud.bonnard@isrec.unil.ch claud.bonnard@urbanet.ch	ECO
BONVIN Jacques	Physicien	SOLSTIS, Sébeillon 9b 1004 Lausanne	021/622.50.75	021/628.29.02 021/683.25.55	021/622.50.71	jacques@solstis.ch	ECO
BOURQUIN Jean-Christophe	Professeur à l'UNIL	Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne	021/692.31.73	021/616.27.37		jcbourquin@bluemail.ch	SOC
BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	Mère au foyer	Rte du Jorat 41B 1000 Lausanne 27		021/257.18.58 021/784.51.05		marie-ange.b@vtxnet.ch	ECO
BRON Alain	Ingénieur télécomm. Enseignant	Ch. de Clamadour 14 1012 Lausanne	021/624.27.42	021/652.93.49		abron@heg-edu.vd.ch	SOC
BUCHER Alma		Parc-de-la-Rouvraie 26 1018 Lausanne		021/647.94.11	021/647.94.11	aa.bucher@bluewin.ch	VDC
BUFFAT Marc-Olivier	Docteur en droit Avocat	Av. Juste-Olivier 9 1006 Lausanne	021/320.24.65	021/320.52.80	021/323.01.48	buffatiaw@hotmail.com	RAD
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Ch. de la Batelière 3 1007 Lausanne	021/653.32.30	079/285.59.05 021/616.43.29	021/653.32.55 021/616.43.29	maurice.calame@swissonline.ch	LIB

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
CAVIN Yves-André	Economiste, contrôleur de gestion	Ch. du Bois-Genoud 2 1032 Romanel	021/316.20.13	079/750.96.17 021/646.12.46	021/316.29.18	yves-andre.cavin@sfi.vd.ch	RAD
CHAPPUIS Gérard	Juriste - Chargé de cours	Bd de Grancy 20 1006 Lausanne		021/617.89.58	021/617.89.58	gerardchappuis@urbanet.ch	SOC
CHAUTEMS Jean-Marie	Bibliothécaire Lic. en sociologie	Av. de Collonges 11 1004 Lausanne	021/314.50.81	079/502.54.40 021/646.80.59	021/314.50.70	chautems@freesurf.ch jean-marie.chautems@chuv.hospvd.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Ferme de Rovéréaz 1010 Lausanne	021/652.37.55	021/652.37.55	021/652.55.87		VDC
CHRISTE Paul-Louis	Ingénieur ETS	Parc-de-la-Rouvraie 6 1018 Lausanne	021/315.87.31	079/659.43.74 021/647.30.59	021/315.80.15	paul.christe@lausanne.ch	RAD
CORNAZ Mireille	Enseignante	Ch. du Bois-Gentil 114 1018 Lausanne		021/648.22.60	021/648.22.60	mireillecornaz@hotmail.com	VDC
COSANDEY Monique	Employée de bibliothèque	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/321.10.12			monique.cosandey@bluewin.ch	SOC
COSANDEY Roger	Secrétaire d'association	Rue du Maupas 49 1004 Lausanne	021/651.60.60	021/647.12.19		roger.cosandey@bluewin.ch	SOC
COUPY Bernard	Commerçant	Rue de la Madeleine 4 1003 Lausanne	021/312.78.66	021/625.43.22	021/312.78.68	coupy.sa@bluewin.ch	RAD
CRAUSAZ Françoise	Organisation de manif. et communic.	Case postale 36 1000 Lausanne 26		079/629.12.78 021/784.46.71	021/784.46.71	crausazfa@bluewin.ch	RAD
DALLÈVES Pierre		Ch. du Levant 7 1005 Lausanne		078/893.56.03 021/323.44.54	021/323.44.54	pierre.dalleves@urbanet.ch	LIB
DÉCOSTERD Anne	Inspectrice au Service de l'ens. spécialisé	Av. du Mont-Blanc 3 1018 Lausanne	021/316.54.14	079/409.10.42 021/647.59.35		decoster@worldcom.ch	ECO
DENTAN Josianne	Institutrice	Av. Virgile-Rosset 10 1012 Lausanne		079/607.83.16 021/652.28.36			RAD
DUNANT Marc	Diacre-éducateur	Rue de la Pontaise 44 1018 Lausanne	021/648.71.37	021/648.71.37	021/648.71.33	marc.dunant@ps-lausanne.ch	SOC
EGGLI Andrea	Responsable du service social AVIVO	Ch. de Montelly 16 1007 Lausanne	021/312.04.52	021/624.71.03	021/312.04.59 021/624.71.03	andreaeggli@hotmail.com	POP
FAVRE Sylvie	Architecte	Rue du Maupas 59 1004 Lausanne	021/641.64.00	078/660.11.91 021/647.01.33	021/641.64.01 021/647.01.33	sylvie06_favre@hotmail.com	SOC
FIORA-GUTTMANN Martine	Hôtelière	Av. de l'Esplanade 1D 1012 Lausanne		079/358.36.04 021/653.37.41	021/653.40.60	martine.fiora@vtx.ch	RAD

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
FORETAY-AMY Marcelle		Av. de France 87 1004 Lausanne		079/739.06.65 021/647.14.07		mforetayamy@bluewin.ch	ECO
FOX Robert	Avocat	Case postale 3393 1002 Lausanne	021/312.45.11	076/347.64.04	021/312.45.38	rmcf@span.ch	LIB
FREYMOND Sylvie	Etudiante UNIL (SSP)	Ch. de Champrilly 24 1008 Lausanne		076/454.08.30 021/625.12.10		sylvie.freymond@bluewin.ch	ECO
GABUS Aline	Infirmière	Rue des Jardins 7 1018 Lausanne	079/301.26.24	079/303.36.28 021/647.19.95		a.gabus@bluewin.ch	POP
GEBHARDT André	Menuisier	Case postale 111 1032 Romanel	026/646.11.41	079/606.20.25 026/646.11.41	021/648.64.89		LIB
GERMOND Florence	Economiste	Ch. des Aubépinas 17 1004 Lausanne	021/316.25.33	021/646.00.85	021/646.00.85	fgermond@mydiar.ch	SOC
GHELFI Fabrice	Economiste	Ch. de Pierrefleur 25A 1004 Lausanne	021/316.51.69	079/507.27.40 021/646.81.90	021/316.52.60	fabrice.ghelfi@sash.vd.ch	SOC
GILLIARD Diane	Assistante sociale	Ch. des Bégonias 1 1018 Lausanne	022/420.53.00	076/564.86.75 021/646.86.75	021/646.86.75	jmstaub-dgilliard@bluewin.ch	POP
GILLIOT Pierre		Ch. des Pinsons 14 1012 Lausanne	022/791.90.50	021/653.28.75	022/791.90.55 021/653.29.43	p.gilliot@fipoi.ch	RAD
GLATZ Georges	Délégué cantonal	BAP-SPJ 1014 Lausanne	021/316.53.02	079/203.63.63		glatz@cide.org	VDC
GRAF Albert	Facteur	Ch. de Chantemerle 13 1010 Lausanne	021/654.44.63	079/204.81.80 021/652.50.16	021/652.50.16	algraf@swissonline.ch	VDC
GRIN Nicole	Secrétaire générale UCV	UCV-Case postale 481 1009 Pully	021/728.63.13	079/704.24.05 021/323.36.90	021/728.63.47 021/311.73.71	ucv@ucv.vd.ch	LIB
HEIDEGGER Fernande	Secrétaire	Ch. du Mont-Tendre 14 1007 Lausanne	021/312.06.54	079/679.80.47 021/616.17.36	021/312.04.59	fheidegger@hotmail.com	POP
HIRSCHI Suzanne		Av. des Bergières 53 1004 Lausanne	021/316.53.78	021/647.62.50			SOC
HOEFLIGER Anne		Av. des Mousquines 22 1005 Lausanne	021/654.02.20	079/658.24.40 021/312.21.21	021/654.02.02 021/312.21.21	ahoeflig@worldcom.ch	RAD
HUBLER Alain	Maître professionnel	Rue Curtat 6 1005 Lausanne	021/622.51.11	079/310.96.78	021/622.51.66	hubler@mac.com	POP
JULIER Michel	Chef d'entreprise	Ch. de Boston 5 1004 Lausanne	021/802.82.03	079/204.17.72 021/624.98.47	021/801.07.80	mjulier@polymatch.ch	RAD

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
JUNOD Grégoire	Administrateur FTMH Vaud-Fribourg	FTMH - Case postale 177 1000 Lausanne 17	021/310.66.77	021/625.67.01	021/310.66.85 021/625.67.01	gregoire.junod@ps-lausanne.ch	SOC
KNECHT Evelyne	Comédienne et secr. cant. adj. POP VD	POP - Case postale 772 1000 Lausanne 9	021/312.06.76	079/604.08.14	021/320.06.97	evelynek@romandie.com	POP
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. du Grésy 19 1012 Lausanne		079/210.61.58 021/652.63.97	021/652.63.97	francoise.longchamp@bluemail.ch	LIB
LOUP Pierre-Henri	Huissier	Case postale 61 1053 Cugy	021/316.68.97	079/203.83.52 021/731.20.87	021/731.20.87	ph.loup@bluewin.ch	RAD
MACH André	Maître-assistant	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021/692.31.49	021/320.80.03	021/692.31.45 021/320.80.03	andre.mach@iepi.unil.ch	SOC
MAIER Christina	Économiste	Ch. de Grande-Rive 5 1007 Lausanne	021/316.51.55	079/784.73.50		asv@vegetarisme.ch	ECO
MARTIN Olivier	Employé de banque	Ch. de la Fauvette 1 1012 Lausanne		079/574.66.76 021/652.75.60		martin.olivier@bluewin.ch	RAD
MARTIN Philippe		Ch. de Champ-Rond 23 1010 Lausanne		079/381.09.78 021/652.79.03	021/652.79.03	ph.martin@bluewin.ch	RAD
MAURER-SAVARY Myriam	Enseignante	Ch. du Martinet 28 1007 Lausanne		079/374.83.71 021/625.64.10	021/625.64.10		SOC
MAYOR Isabelle	Animatrice	Av. de Montchoisi 25 1006 Lausanne	021/601.96.22	021/601.95.94	021/601.96.22	isamay@hotmail.com	ECO
METTRAUX Claude	Fondé de pouvoir	Rue de la Pontaise 52 1018 Lausanne	022/787.13.94	079/720.69.50 021/646.66.73	022/786.55.20 021/646.66.73	claudette.mettraux@bbls.ch	VDC
de MEURON Thérèse	Adjointe universitaire dpt de l'économie	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne	021/316.61.03	021/311.78.65	021/316.60.36	therese.de-meuron@sde.vd.ch	RAD
MEYLAN Georges Arthur	Architecte ETS	Ch. de la Ratavolat 28 1000 Lausanne 27	021/653.64.54 021/653.64.55	079/622.64.55 021/784.33.27	021/653.64.58	meylanarch@bluewin.ch	LIB
MEYLAN Jean	Secrétaire général CCRE/Section suisse	Case postale 3386 1002 Lausanne	021/315.24.35		021/315.20.08	ascorre@lausanne.ch	SOC
MEYSTRE Gilles	Secrétaire général PRDL	Av. Ruchonnet 28 1003 Lausanne		079/204.52.15 021/311.64.28	021/320.60.86 021/311.64.28	gmeystre@bluewin.ch	RAD
MIVELAZ Philippe	Architecte	Av. de Jurigoz 3 1006 Lausanne	021/693.20.77	079/695.96.71		phmivelaz@bluemail.ch philippe.mivelaz@epfl.ch	SOC
MONOT Claude-Olivier	Architecte ETS	Av. de Milan 5 1007 Lausanne		079/240.16.38 021/616.82.21	021/616.82.21	monotco@yahoo.fr	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupes
MPOY Jean	Mécanicien CFF	Case postale 1076 1001 Lausanne	0512/24.38.33	078/675.49.67 021/616.24.83			POP
OSTERMANN Roland	Mathématicien	Vers-chez-les-Blanc 1000 Lausanne 26		021/784.15.23	021/784.15.24	ostermann@bluewin.ch	ECO
PACHE Denis	Agriculteur-maraîcher	Ch. du Boulevard 1 1032 Romanel	021/647.81.22	079/293.87.09 021/647.61.44	021/647.81.87	denis.pache@urbanet.ch	VDC
PAYOT Pierre	Ingénieur retraité	Av. du Mont-Blanc 10 1018 Lausanne		021/646.04.10			POP
PELLATON Berthold	Pasteur	Ch. Porchat 28 1004 Lausanne		021/647.53.81	021/647.53.81	berthold.pellaton@bluewin.ch	SOC
PERNET Jacques		Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021/616.44.44	079/600.21.06 021/729.02.45	021/616.44.88 021/729.14.45	jpernet@vtx.ch	RAD
PERRIN Antoine	Notaire	Av. du Léman 28 1005 Lausanne	021/321.42.80	079/639.90.07 021/711.06.15	021/321.42.82	aperrin@pzh.ch	LIB
PERRIN Charles-Denis	Ingénieur - Economiste	Ch. de la Fauvette 30A 1000 Lausanne 12		079/447.21.38 021/784.12.69	021/653.28.84	cperrin@bluewin.ch	RAD
PETERS Solange	Médecin	Av. du Léman 64 1005 Lausanne	021/314.41.03	078/759.43.76 021/792.31.40	021/314.40.95	solange.peters@chuv.hospvd.ch	SOC
PETIT Dino	Licencié en droit	Ch. du Levant 4 1005 Lausanne		078/600.82.36 021/312.82.36		dpetit@urbanet.ch	ECO
PIDOUX Jean-Yves	Professeur UNIL, sociologue	Av. de la Harpe 17 A 1007 Lausanne	021/692.32.16	079/439.23.79	021/692.32.15	jean-yves.pidoux@iscm.unil.ch	ECO
PITTET Francis	Artisan plâtrier-peintre	Case postale 1182 1001 Lausanne		079/313.56.54			RAD
PITTON Blaise Michel	Secrétaire syndical	Ch. de Pierrefleur 66 1004 Lausanne	021/310.06.62	079/212.16.13 021/646.25.08	021/310.06.69	michel.pitton@comedia.ch	SOC
RAVUSSIN Bernard	Employé de commerce	Rue de la Pontaise 8 1018 Lausanne	021/315.94.53	021/647.72.50	021/315.80.07 021/647.72.50	bernard.ravussin@lausanne.ch bernard.ravussin@vtxnet.ch	RAD
RUDASIGWA Antoine	Technicien de labo médical	Place de la Palud 7 1003 Lausanne	021/314.41.20	079/568.20.21 021/312.03.14	021/314.42.88 021/312.03.14	arudasingwa@worldcom.ch antoine.rudasingwa@chuv.hospvd.ch	SOC
SALLA Béatrice	Coordinatrice association jeunesse	Av. de Milan 14 1007 Lausanne	021/311.92.06	021/616.56.75	021/311.92.08	b.salla@bluewin.ch	ECO
SALZMANN Yvan	Professeur de gymnase	Rue du Valentin 30 1004 Lausanne	021/316.35.35	079/370.08.38 021/323.52.25	021/316.35.75 086+N° mobile	ysalzmamm@vtx.ch	SOC

**Liste alphabétique des membres du Conseil communal de Lausanne
Législature 2002 – 2005**

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	E-mail	Groupe
SANDRI Massimo		Rue Etraz 10 1003 Lausanne	021/314.32.00	021/312.02.36	021/314.33.02	massimo.sandri@hospvd.ch	POP
SANTSCHI Pierre	Ingénieur physicien EPFL, SIA	Ch. du Couchant 40 1007 Lausanne	021/625.65.07	021/625.65.07	021/625.65.44	pierre.santschi@span.ch	ECO
SAVARY Géraldine	Journaliste	Av. Druoy 17 1018 Lausanne	021/312.69.10	021/625.67.01	021/312.80.40	domaine.public@span.ch	SOC
SCHALLER Graziella	Economiste Mère de famille	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne		079/279.96.55 021/616.92.39		schaller@worldcom.ch	LIB
SCHNEIDER Gianni John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne		079/449.12.13 021/312.02.52	021/312.02.52	giannischneider@yahoo.fr	SOC
SEGURA Serge	Juriste	Ch. de Malley 12 1007 Lausanne		079/623.10.58 021/625.72.83		serge.segura@perso.ch	RAD
SERATHIUK Nelson	Assistant social	Ch. des Allières 2 1012 Lausanne	021/312.21.65	021/652.99.49	021/312.69.14 021/652.99.49	serathiuk@dplanet.ch	SOC
SUTTER Béat	Inspecteur police judiciaire retraité	Av. de Chailly 60 1012 Lausanne		021/728.66.12	021/728.66.12		-----
TAUXE-JAN Michelle		Av. Floréal 9 1006 Lausanne		021/617.80.00	021/617.80.00		SOC
TRUAN Isabelle	Economiste lic. HEC	Av. des Bergières 33 1004 Lausanne	021/646.00.00	078/718.78.97 021/647.00.36	021/646.03.00 021/647.00.36	isabelle.truan@bluewin.ch	LIB
UFFER Filip		Ch. du Levant 59 1005 Lausanne	021/646.17.21	079/436.32.42 021/711.03.11	021/646.05.06 021/711.03.11	fuffer@worldcom.ch	SOC
VENEZIA Dino	Expert comptable et fiscal diplômé	Ch. de Mornex 3 1003 Lausanne	021/320.57.57	079/212.57.28 021/320.57.57	021/320.80.90	dino.venezia@fiduciaire.ch	LIB
VUILLEUMIER Marc	Directeur d'EMS	Petit-Chêne 25 1003 Lausanne	021/641.62.00	079/638.03.24 021/323.00.44	021/641.62.49	monique.vuilleumier@hotmail.com	POP
ZAHND Bernard	Avocat	Case postale 4132 1002 Lausanne	021/345.10.30	079/471.50.88 021/320.63.29	021/345.10.39	bzahndav@bluewin.ch	RAD
ZUERCHER Magali	Architecte EPF Urbaniste	Av. de la Dent-d'Oche 2 1007 Lausanne	021/619.90.90	079/509.83.59 021/601.83.59	021/619.90.99	magalizu@yahoo.fr	SOC

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL
PAR GROUPE**

1. GROUPE SOCIALISTE

(29 membres)

Présidente : M^{me} Myriam Maurer-Savary

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1. Attinger Doepper Claire | 16. Meylan Jean |
| 2. Bourquin Jean-Christophe | 17. Mivelaz Philippe |
| 3. Bron Alain | 18. Monot Claude-Olivier |
| 4. Chappuis Gérard | 19. Pellaton Berthold |
| 5. Chautems Jean-Marie | 20. Peters Solange |
| 6. Cosandey Monique | 21. Pitton Blaise Michel |
| 7. Cosandey Roger | 22. Rudasigwa Antoine |
| 8. Dunant Marc | 23. Salzmann Yvan |
| 9. Favre Sylvie | 24. Savary Géraldine |
| 10. Germond Florence | 25. Schneider Gianni John |
| 11. Ghelfi Fabrice | 26. Serathiuk Nelson |
| 12. Hirschi Suzanne | 27. Taxe-Jan Michelle |
| 13. Junod Grégoire | 28. Uffer Filip |
| 14. Mach André | 29. Zuercher Magali |
| 15. Maurer-Savary Myriam | |

2. GROUPE RADICAL

(24 membres)

Président : M. Charles-Denis Perrin

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 1. Ansermet Eddy | 13. Julier Michel |
| 2. Béboux Jean-Pierre | 14. Loup Pierre-Henri |
| 3. Blanc Jean-Louis | 15. Martin Olivier |
| 4. Buffat Marc-Olivier | 16. Martin Philippe |
| 5. Cavin Yves-André | 17. Meystre Gilles |
| 6. Christe Paul-Louis | 18. de Meuron Thérèse |
| 7. Coupy Bernard | 19. Pernet Jacques |
| 8. Crausaz Françoise | 20. Perrin Charles-Denis |
| 9. Dentan Josianne | 21. Pittet Francis |
| 10. Fiora-Guttman Martine | 22. Ravussin Bernard |
| 11. Gilliot Pierre | 23. Segura Serge |
| 12. Hoefliger Anne | 24. Zahnd Bernard |

10.10.02/dm

3. GROUPE ÉCOLOGISTE – LES VERTS
(16 membres)

Président : M. Pierre **Santschi**

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Ballenegger Jacques | 9. Freymond Sylvie |
| 2. Bavaud Sandrine | 10. Maier Christina |
| 3. Bergmann Sylvianne | 11. Mayor Isabelle |
| 4. Bonnard Claude | 12. Ostermann Roland |
| 5. Bonvin Jacques | 13. Petit Dino |
| 6. Brélaz-Buchs Marie-Ange | 14. Pidoux Jean-Yves |
| 7. Décosterd Anne | 15. Salla Béatrice |
| 8. Foretay-Amy Marcelle | 16. Santschi Pierre |

4. GROUPE LIBÉRAL
(11 membres)

Président : M. Pierre **Dallèves**

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Calame Maurice | 7. Meylan Georges Arthur |
| 2. Dallèves Pierre | 8. Perrin Antoine |
| 3. Fox Robert | 9. Schaller Graziella |
| 4. Gebhardt André | 10. Truan Isabelle |
| 5. Grin Nicole | 11. Venezia Dino |
| 6. Longchamp Françoise | |

5. GROUPE POP ET GAUCHE EN MOUVEMENT
(10 membres)

Présidente : M^{me} Andrea **Eggli**

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1. Eggli Andrea | 6. Knecht Evelyne |
| 2. Gabus Aline | 7. Mpoy Jean |
| 3. Gilliard Diane | 8. Payot Pierre |
| 4. Heidegger Fernande | 9. Sandri Massimo |
| 5. Hubler Alain | 10. Vuilleumier Marc |

6. GROUPE PDC – UDC ‘LA VOIE DU CENTRE’
(9 membres)

Président : M. Jean-Luc **Chollet**

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1. Abbet Raphaël | 6. Glatz Georges |
| 2. Blanc Eric | 7. Graf Albert |
| 3. Bucher Alma | 8. Mettraux Claude |
| 4. Chollet Jean-Luc | 9. Pache Denis |
| 5. Cornaz Mireille | |

HORS PARTI : Sutter Béal

BUREAU DU CONSEIL POUR 2002

Présidente : M^{me} **Marcelle Foretay-Amy (Les Verts)**
Première vice-présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttman** (Rad.)
Second vice-président : M. Maurice **Calame** (Lib.)
Scrutateurs : M. Blaise Michel **Pitton** (Soc.)
M. Bernard **Coupy** (Rad.)
Scrutateurs suppléants : M. Eric **Blanc** (VDC)
M^{me} **Fernande Heidegger** (POP)

Secrétariat du Conseil :

Secrétaire du Conseil : M. Daniel **Hammer**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.01
Télécopieur : 315.20.02
E-mail : daniel.hammer@lausanne.ch

Secrétariat : M^{me} **Dominique Monbaron**
Hôtel de Ville
Tél. : 315.21.02
E-mail : dominique.monbaron@lausanne.ch

Bureau électoral général:

Présidente : M^{me} **Marcelle Foretay-Amy**, présidente du Conseil
Membres : M. Blaise Michel **Pitton**, scrutateur
M. Bernard **Coupy**, scrutateur
Secrétaire : M. Daniel **Hammer**, secrétaire du Conseil
(Vice-présidente : M^{me} **Martine Fiora-Guttman**, 1^{re} vice-présidente du Conseil)

Secrétariat municipal : Hôtel de Ville, Tél. 315.22.15

10.10.02/dm

Huissiers du Conseil :

M. Raymond **Magnin**, huissier-chef

Tél. 315.22.16

M. François **Lebet**

M. Maurice **Longet**

**Renseignements pour abonnements
au Bulletin et à la documentation du
Conseil communal :**

Huissiers du Conseil

Tél. 315.22.16

Concierge de l'Hôtel de Ville :

M. Michel **Berset**

Tél. 315.22.71 / 315.22.72

COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 21 janvier 2002 pour la législature 2002-2005)

GESTION

Membres :

1. Raphaël **Abbet**, VDC
2. Eddy **Ansermet**, radical
3. Sylvianne **Bergmann**, Les Verts
4. Marc-Olivier **Buffat**, radical
5. Yves-André **Cavin**, radical
6. Josianne **Dentan**, radicale
7. Aline **Gabus**, POP, *présidente*
8. Nicole **Grin**, libérale
9. Philippe **Mivelaz**, socialiste
10. Claude-Olivier **Monot**, socialiste
11. Roland **Ostermann**, Les Verts, *vice-président*
12. Pierre **Payot**, POP
13. Blaise Michel **Pitton**, socialiste
14. Graziella **Schaller**, libérale
15. Michelle **Taxe-Jan**, socialiste

FINANCES

Membres :

1. Jacques **Ballenegger**, Les Verts
2. Jean-Pierre **Béboux**, radical
3. Jean-Louis **Blanc**, radical, *1^{er} vice-président*
4. Claude **Bonnard**, Les Verts
5. Jean-Christophe **Bourquin**, socialiste, *2^e vice-président*
6. Maurice **Calame**, libéral, *président*
7. Mireille **Cornaz**, VDC
8. Suzanne **Hirschi**, socialiste
9. Grégoire **Junod**, socialiste
10. Philippe **Martin**, radical
11. Massimo **Sandri**, POP
12. Gianni John **Schneider**, socialiste
13. Serge **Segura**, radical
14. Dino **Venezia**, libéral
15. Marc **Vuilleumier**, POP

10.10.02/dm

NATURALISATIONS

- Membres :
1. Jean-Luc **Chollet**, VDC
 2. Monique **Cosandey**, socialiste
 3. Anne **Décosterd**, Les Verts
 4. Martine **Fiora-Guttman**, radicale
 5. Fernande **Heidegger**, POP
 6. Anne **Hoefliger**, radicale
 7. Françoise **Longchamp**, libérale, *présidente*
 8. Thérèse **de Meuron**, radicale
 9. Jean **Meylan**, socialiste, *vice-président*
 10. Jean **Mpoy**, POP
 11. Bernard **Ravussin**, radical
 12. Antoine **Rudasigwa**, socialiste
 13. Béatrice **Salla**, Les Verts
 14. Graziella **Schaller**, libérale
 15. Nelson **Serathiuk**, socialiste

PÉTITIONS

- Membres :
1. Claire **Attinger Doepper**, socialiste
 2. Paul-Louis **Christe**, radical, *vice-président*
 3. Roger **Cosandey**, socialiste
 4. Diane **Gilliard**, POP, *présidente*
 5. Albert **Graf**, VDC
 6. Christina **Maier**, Les Verts
 7. Myriam **Maurer-Savary**, socialiste
 8. Antoine **Perrin**, libéral
 9. Francis **Pittet**, radical

RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Eddy **Ansermet**, radical, *vice-président*
 2. Claude **Bonnard**, Les Verts
 3. Andrea **Eggli**, POP
 4. Claude **Mettraux**, VDC
 5. Yvan **Salzmann**, socialiste
 6. Dino **Venezia**, libéral, *président*

- Suppléants :
1. Alain **Bron**, socialiste
 2. Alma **Bucher**, VDC
 3. Diane **Gilliard**, POP
 4. Georges Arthur **Meylan**, libéral
 5. Dino **Petit**, Les Verts
 6. Bernard **Zahnd**, radical

<p style="text-align: center;">ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ pour l'année 2002</p>
--

Syndic : M. Daniel Brélaz

Vice-président pour 2002: M. Jean-Jacques **Schilt**

Administration générale et Finances :	M. Daniel BRÉLAZ <i>Suppléant : M. Jean-Jacques Schilt</i>
Sécurité publique :	M ^{me} Doris COHEN-DUMANI <i>Suppléante : M^{me} Eliane Rey</i>
Culture, Sports, Patrimoine :	M. Jean-Jacques SCHILT <i>Suppléant : M. Olivier Français</i>
Travaux :	M. Olivier FRANÇAIS <i>Suppléante : M^{me} Silvia Zamora</i>
Enfance, Jeunesse et Education :	M. Oscar TOSATO <i>Suppléante : M^{me} Doris Cohen-Dumani</i>
Sécurité sociale et Environnement :	M ^{me} Silvia ZAMORA <i>Suppléant : M. Oscar Tosato</i>
Services industriels :	M ^{me} Eliane REY <i>Suppléant : M. Daniel Brélaz</i>
<hr/>	
Secrétaire municipal :	M. François Pasche
Secrétaire municipal remplaçant :	M. Pierre Tardy
Secrétaire municipale adjointe :	M ^{me} Danielle Hagenlocher Bolli